

# Le Moniteur Acadien

ORGANE DES POPULATIONS FRANÇAISES DES PROVINCES MARITIMES.

NOTRE RELIGION. NOTRE LANGUE ET NOS COUTUMES.

JOURNAL HEBDOMADAIRE]

Shédiac, N.-B., Jeudi, 1er Décembre 1910.

Vol. XLIV--No. 22

## ADRESSES D'AFFAIRES

**Dr J. A. LEGER**  
SHÉDIAC, N. B.

Bureau bâtisse Martin McDonald. Résidence  
coin de la rue Ste-Anne et de la grand'rue.

**Dr L. J. Bellivau**  
SHÉDIAC, N. B.

Bureau : Bâtisse de brique, grand'rue.  
Résidence à sa maison, porte voisine de la mai-  
son O. M. Melanson, grand'rue, où on le trouve  
la nuit.

**Dr L. Eric Robidoux**

MÉDECIN ET CHIRURGIEN

Bureau et résidence : Coin de la rue Queen et  
grand'rue

SHÉDIAC, N. B.

**Dr J. A. Gaudet,**

MÉDECIN-CHIRURGIEN

ST-JOSEPH, MEMRAMCOOK

Les maladies des yeux et des oreilles seront  
traitées comme auparavant.

**Dr T. J. Bourque**

MÉDECIN ET CHIRURGIEN

RICHIBOUCTOU, N. B.

Consultation à toute heure du jour et de la nuit  
Pharmacie de première classe—Drogues, par-  
fums, articles de toilette et de fantaisie, cigares  
et tabacs de choix.

**S. W. BURGESS, M. D.,**  
MONCTON, N. B.

Donne un soin spécial aux Maladies des Yeux  
des Oreilles, du Nez et de la Gorge.  
Bureau dans le Bloc Sumner, rue Main.  
Téléphone No. 263.

**Dr A. R. Myers**

RÉCENTMENT DES HOPITAUX DE LONDRES  
ET DE BERLIN,  
MÉDECIN ET CHIRURGIEN

La chirurgie une spécialité.  
Heures de Bureau : 2 à 4 p.m., 7 à 9 p.m.

15 rue Alma, MONCTON

**W. A. Russell**  
AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE,  
COLLECTEUR, ETC.  
SHÉDIAC, N. B.

Collecte les comptes avec expédition et exécute  
toute instruction avec ponctualité.

**FERD. J. ROBIDOUX**  
AVOCAT, SOLICITEUR, NOTAIRE  
PUBLIC, ETC.

RICHIBOUCTOU, N. B.

Argent à prêt sur hypothèque.

**McQUARRIE & ARSENAULT**  
AVOCATS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.

Summerside, P.E.I.

Argent à prêter

Neil McQuarr Aubin E. Arsenaault

**ANTOINE J. LEGER, B. A.**

Avocat, Notaire Public, Etc.,

Bureau: Grand'rue, Moncton, N. B.  
ser déc. 07.

**Thomas W. Butler,**

Avocat, Solliciteur, Notaire Public, Ar-  
bitre-en-Équité, et Greffier de la Paix.

NEWCASTLE, N. B.

S'occupe d'assurance contre le feu et sur la vie  
27 mars 08—c.

**Glace ! Glace !**

Je suis prêt à livrer  
toute quantité à la  
demande. Je sollicite respectueusement votre  
commande.

OHN BABINEAU.  
Téléphone N. B. 26.

## La Banque de Montréal

Etablie en 1817

Capital, ..... \$14,400,000 | Fonds de réserve, .... \$12,000,000

Bureau principal, ..... Montréal— Succursale à Shédiac, N. B.  
Où l'on transige toute espèce d'affaires de banque.

DÉPARTEMENT DE BANQUE D'ÉPARGNES—Intérêt aux taux cou-  
rants sur les dépôts de \$1.00 en montant.

Les affaires par la malle sont expédiées avec soin et promptitude.

F. J. McDONALD, Gerant, - Shédiac, N. B.

## Les Anciens Missionnaires de l'Acadie devant l'Histoire.

(Droits de reproduction réservés)

(SUITE)

L'ABBÉ DE L'ISLÉDIEU, AU MINISTRE

Paris, le 18 novembre 1755.

Monseigneur,

Monsieur Kolly me fit remettre hier une lettre ouverte, et  
qui paraît n'avoir point été cachetée, de monsieur LeLoutre, et  
il me manda qu'il en a envoyé copie à monsieur de la Poite, qui  
sans doute vous l'aura déjà communiquée. Ainsi j'ai cru inutile  
de vous en envoyer une nouvelle copie, mais j'y vois avec une  
grande douleur et une inquiétude égale pour le sort de notre cher  
missionnaire, qu'il a été reconnu et transféré du port de Plymouth  
dans celui de Portsmouth à bord du vaisseau le *Royal George*,  
avec aussi peu de liberté qu'il en avait à Plymouth à bord du  
vaisseau l'*Oxford*.

Vous verrez par sa lettre, monseigneur, le traitement qu'on  
lui a fait dans les premiers jours qu'il est arrivé à Portsmouth à  
bord du vaisseau le *Royal George*, et les démarches qu'il a faites  
pour avoir la liberté d'aller à terre.

Vous verrez également, monseigneur, par la copie de la let-  
tre de M. P. Simon, correspondant de monsieur Kolly, les notes  
qu'on a données à la Cour d'Angleterre contre monsieur LeLou-  
tre.

Permettez donc, je vous supplie, que je réclame en sa fa-  
veur de votre protection tout ce que les circonstances présentes  
vous permettront de faire pour lui. J'ignore encore s'il a reçu les  
500 livres que vous lui avez accordées quoique j'eusse lieu de  
le présumer de sa dernière lettre. Mais il me paraît que le cor-  
respondant de monsieur Kolly lui a adressé une lettre de crédit à  
Portsmouth. Ayez-en pitié, je vous en conjure, monseigneur. On  
peut vous certifier de plus d'une part en ce pays-ci qu'il a assez  
bien mérité de l'Etat et de la Religion pour n'être pas abandonné.

Je suis, etc.

L'ABBÉ DE L'ISLÉDIEU.

L'ABBÉ DE L'ISLÉDIEU AU MINISTRE.

Paris, le 29 novembre 1755.

Monseigneur,

J'ai reçu hier soir une lettre particulière de Louisbourg en  
date du 26 octobre dernier, et qui m'est venue par St Malo, ce  
qui me fait juger qu'il y est arrivé un vaisseau venant de Louis-  
bourg.

Cette lettre m'annonce que nous n'avons plus de mission-  
naires dans l'intérieur de l'Acadie anglaise, c'est à dire dans la  
péninsule, et que trois, savoir MM. Daudin, LeChauvreux et  
Lemaire qui étaient à Port Royal et aux Mines, ont été enlevés  
et conduits à Chibouctou ou Halifax, sans qu'on ait pu avoir de  
nouvelles depuis.

Il y en avait un quatrième nommé monsieur DesEnclaves  
dont on ne me parle point. Il avait quitté depuis deux ans Port  
Royal, et s'était retiré auprès de quelques habitants, Acadiens  
français, dans la partie de l'est, au cap de Sables. J'ignore ce  
qu'il est devenu.

On me mande également que les Anglais ont chassé ce qui  
restait encore d'Acadiens français dans la partie de la péninsule  
qu'ils habitaient et qu'ils les ont réduits à la dernière misère. Ils  
auront apparemment substitué des colons et cultivateurs anglais,  
qui auront trouvé la nappe mise et qui auront pu profiter du tra-  
vail et des cultivations de nos pauvres Acadiens français aussi  
bien que leurs effets morts et vifs. Il restait encore dans cette  
partie—suivant le dernier dénombrement qu'on m'en a envoyé—  
6345 habitants.

On m'ajoute que depuis que les Anglais se sont emparés de  
de la rivière St Jean, où nous avions plus de 2500 habitants nou-  
vellement établis sur de bonnes terres, ils en ont chassé les mis-  
sionnaires, et qu'ils maltraitent beaucoup ces mêmes habitants.

## La Banque Provinciale du Canada,

BUREAU-EN-CHEF : MONTRÉAL, P. Q.

Nous donnons un taux d'intérêt plus élevé sur certificats de dépôts.

Votre patronage  
est sollicité

Affaires générales  
de Banque

Intérêt payé sur dépôt \$1.00 en montant.

Sous-Agence de Moncton  
Correspondant Rural de Moncton

Saint-Joseph, N. B.  
Boucouché, N. B.

Bureau à Moncton.

C. H. BOUDREAU, Gérant.

Le missionnaire qui était depuis quelques années chargé de  
2897 habitants bien établis sur les rivières de Chipoudy, Pékou-  
diak et Memeremouk sous le fort de Beauséjour, a pris le parti  
de se retirer à Québec, sur la nouvelle qu'il a eue que les An-  
glais voulaient le faire arrêter.

On me manda rien de l'île St Jean, où nous avons, suivant  
les derniers dénombrements, plus de 3,000 habitants qui com-  
mencent à se bien établir en cinq paroisses qui ont chacune un  
missionnaire y compris celui du fort, nommé le Port LaJoye.

Il paraît qu'on craint la disette à Louisbourg par le défaut  
de communication avec ceux de nos postes qui pourraient contri-  
buer à son approvisionnement.

Je n'ai point eu de nouvelles du pauvre monsieur LeLoutre  
depuis le 10 du courant. Je le crois toujours à bord du vaisseau  
le *Royal George* dans la rade de Portsmouth, où je le crois fort  
mal traité suivant qu'il me le mandait par sa dernière lettre.

Je sais, cependant, que sur les lettres de monsieur Kolly,  
monsieur P. Simon, son correspondant à Londres, lui a fait pas-  
ser une lettre de crédit pour Portsmouth, comme il en avait une  
ci-devant pour Plymouth.

Je suis avec respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'ABBÉ DE L'ISLÉDIEU.

FIN.

## Ce que ça coûte

LES MARINES DE GUERRE

M. Laurier avait bien raison de  
dire que ce serait un crime de lan-  
cer le Canada dans les dépenses  
du militarisme. Une fois engagé  
dans cette voie, un pays ne peut  
plus s'arrêter. Un tableau du bud-  
get naval des différentes nations  
depuis dix ans, le démontre d'une  
façon terrifiante. Depuis 1900,  
l'Angleterre a dépensé pour sa  
marine non pas cent millions, ou  
cinq cents millions, ou un milliard,  
mais UN MILLIARD SIX CENT  
QUATRE-VINGT-QUINZE  
MILLIONS DE PIASTRES!

La marine française a coûté,  
pendant le même temps, 645 mil-  
lions; la marine allemande, 680  
millions; la marine russe, 550  
millions; la marine japonaise, 255  
millions et la marine américaine,  
un milliard cent onze millions de  
piastres!

On peut voir, par ces chiffres,  
ce que la marine canadienne coûter-  
a au peuple canadien.

Prenons d'abord les chiffres de  
Wilfred Laurier. Il admet une mi-  
se de fonds de quinze millions et  
une dépense annuelle de quinze  
millions: ce qui ferait au bout  
de dix ans, une dépense de cin-  
quante-cinq millions, en supposant  
que, dans cet intervalle, notre ma-  
rine ne subirait pas le moindre ac-  
cident ni ne demanderait la plus  
petite réparation. Et au bout de  
dix ans, ces vaisseaux étant démo-  
dés, il faudrait recommencer, soit  
trouver pour le moins cinquante  
autres millions.

Mais ces chiffres sont bien au-  
dessus de la réalité. On sait que  
les prévisions de sir Wilfred Lau-  
rier, en matière de finances sur-  
tout, sont loin d'être sûres: le coût

du Grand-Tronc Pacifique le pro-  
ve assez.

La construction de la marine de  
guerre coûtera, au bas mot, vingt  
cinq millions de capital, et l'entree-  
tien de cette marine, six millions  
au moins par année. Ajoutons  
quelques millions pour l'imprévu,  
plusieurs millions pour réparer les  
dégâts si un conflit quelconque en-  
traîne notre flotte au feu et nous  
voilà en face d'une dépense de cent  
millions.

M. Laurier, encore une fois,  
avait raison de dire que ce serait  
un crime de lancer le Canada dans  
le militarisme et de l'exposer aux  
guerres de l'empire.

Mais le crime est un fait accom-  
pli.

Et c'est lui qui l'a commis.

NOMINATIONS PROVINCIALES.—  
La Gazette Royale de la semaine  
dernière publie les nominations  
suivantes:

Dans le comté de Restigouche.  
—Charles W. Hugnes, inspecteur  
des licences d'auberges pour la  
ville de Campbellton, en remplace-  
ment de Robert Crawford, dé-  
missionnaire.

Dans le comté de Madawaska—  
Max D. Cormier, avocat, greffier  
de la paix, greffier de la cour de  
comté de Madawaska, greffier de  
la cour de circuit, registraire des  
naissances, mariages et décès pour  
le comté de Madawaska, au lieu et  
place de Barry R. Poiré, décédé.

Dans le comté de Westmorland.  
—George L. Harris, juge de paix.

Le Liniment de Minard gra-  
tuit et rhume.

Voyez l'annonce de la Com-  
pagnie O. M. Melanson, Limitée.

De Bons Poumons

Le climat changeant et rigoureux de ces Provinces maritimes demandent un grand soin de l'organe de respiration et plus particulièrement des poumons.

Quand vous êtes sujet au rhume ou à la toux qui affaiblissent les poumons et qui mènent souvent jusqu'à la fièvre malade de la consommation, ayez tout de suite recours au plus grand des toniques purificateurs et plus efficaces.

Cie des Pharmacies Leger Moncton et Shediac

L'Histoire du Canada

EN 200 LEÇONS PAR LE R. PH. F. BOURGEOIS, de la Congrégation de Sainte-Croix.

"Nos enfants, dit l'ALMANACH DU PEUPLE de la librairie Beauchemin, devraient tous connaître l'histoire de notre pays.

"Sans surcharges, sans dates inutiles, les grands événements que nous devons connaître y sont rapportés. C'est un travail qui sera également profitable aux gens âgés qui pourrissent et embrasser, en un seul coup d'oeil, l'ensemble des faits saillants de notre vie nationale.

E. R. McDonald, AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, AGENT D'ASSURANCE, etc. SHÉDIAC, N. B.

Les Gibson's Kidney Pills sont garanties pour guérir les maladies de reins et le mal de reins.

Nous payons toujours le plus haut prix du marché pour les œufs.

LEGGERS COMPOUND EXTRACT WILD STRAWBERRY guérit promptement les indigestions appelées "maïs d'été".

Dominion Hotel, Memramcook, N. B.

Avantageusement situé à quelques pas de la gare et du centre des affaires. Bonnes chambres, cuisine de choix. Ecurie de louage en rapport avec l'établissement.

Le Liniment de Minard pour l'usage externe.

LE MONITEUR ACADIEN

Organe des populations françaises des provinces maritimes. Parait le jeudi de chaque semaine.

Abonnement: 17 ans, \$1.00; 6 mois, 50c. Payable d'avance. On exige \$1.25 par an quand il n'est payé qu'à la fin de l'année.

LE MONITEUR ACADIEN

SHÉDIAC, 1ER DÉCEMBRE 1910.

M. W. A. Bowden, l'ingénieur du département des chemins de fer à Ottawa, et M. A. G. Bell, auditeur, ont visité et inspecté dernièrement les chemins de fer de Moncton-Bouchouche, Kent-Northern-Caraquet, St-Martin et Cap-Breton.

Nous lisons dans le Leader de Newcastle: L'hon. John Morrissey, Commissaire-en-chef des travaux publics, est revenu samedi d'une tournée d'inspection de quelques jours dans le comté de Gloucester et est reparti le lendemain pour continuer son inspection.

Le Watchman de Charlottetown représente, dans son avant-dernière feuille, M. Bourassa comme un ennemi acharné des Irlandais.

M. Bourassa combat la campagne menée par ceux qui font la guerre aux écoles bilingues fréquentées par les enfants de langue française et qui en préchent l'abolition.

C'est l'hon. J. K. Fleming qui représentera le Nouveau-Brunswick à la conférence interprovinciale qui aura lieu à Ottawa la semaine prochaine.

Les ministériels ont fait une démonstration à St-Jean d'Iberville, samedi après-midi. Les nationalistes avaient demandé à prendre part à la discussion, mais on leur avait refusé ce privilège.

L'honorable Sydney Fisher, ministre de l'Agriculture, a été informé que des arrangements ont été faits avec les hôteliers de la capitale, dans le but de loger les douze cents délégués du Conseil National d'Agriculture, qui doivent se réunir en convention le 15 décembre prochain.

dront de l'ouest, et chez qui il tient à créer une favorable impression. L'honorable Fisher se propose de traiter les délégués aux confitures à la Ferme Expérimentale, et l'honorable M. Brodeur leur expliquera le secret de la défaite de Drummond et Arthabaska.

L'obligation de la communion pascalle atteint les enfants dès qu'ils ont l'âge de raison. Cet âge n'est pas différent pour la confession et la communion, et tombe vers sept ans.

La connaissance parfaite de la religion n'est pas requise. L'obligation qui tombe sur les enfants retombe sur ceux qui en ont la charge, comme les parents, les confesseurs, les instituteurs, le curé.

Le préfet de la Congrégation des Sacrements, Son Eminence le cardinal Ferrata fait remarquer qu'il est plus facile de préparer à une bonne communion des enfants de 7 ans que des garçons et des fillettes de 14 ans.

Qu'on ne l'oublie pas, ajoute Son Eminence, la connaissance requise est une certaine notion des mystères nécessaires de nécessité de nécessité de moyen et la distinction entre le pain eucharistique et le pain ordinaire. Est ce plus difficile à un enfant de 7 ans qu'à un enfant de 10 ou 11 ans, de savoir que la sainte hostie renferme sous ces apparences. Notre Seigneur Jésus-Christ? Or, voilà tout ce qu'il est nécessaire de savoir.

Université du Collège Saint Joseph

Les membres de la Société Sainte-Cécile, qui ont remporté un beau succès dans leur séance du 21 dernier, remercient cordialement tous ceux qui sont venus les encourager à cette occasion. Chaque année, la séance donnée par cette Société attire un auditoire assez nombreux, mais cette année surtout, la salle était bien remplie, et encore plus que par le passé.

Le Très Révérend Père Français et son assistant, le Révérend Père McGarry, sont partis mercredi le 23, après une visite de quelques semaines au collège. Les distingués visiteurs s'en sont retournés enchantés de leur visite.

Messieurs les philosophes se préparent pour la célébration de leur fête annuelle qui aura lieu mardi le 24. Ils donneront un banquet auquel assisteront plusieurs invités.

M. Hyacinthe P. Arsenault, ancien élève du Collège Saint-Joseph, faisait ces jours derniers, une visite à son Alma Mater.

TABLEAU D'HONNEUR

Grands—Frédéric Belliveau, Sinaï Chassé, Aimé Léger, Raymond McCarthy, Louis Sivret, Stanislas Robichaud, Camille Léger, Joseph Labrecque, Peter Reynolds, Georges Talbot, Arthur Allen, Gordon Carr, Herman Léger, Adrien Arsenault, Tilmou Goguen, William Fisher, McClaren Kiswick, Vital LeBlanc, Joseph Léger, Adélard Bélanger, Herbert Lamb, Robert Goguen, Thomas Pickard, Joseph Ouellet et Léonard Daigle.

Petits—Edgar LeBlanc, Antoine Albert, Jean Chamberland, Emile Albert, Alphonse Gaudet, Alfred LeBlanc, Emile Nadeau, Odilon St-Laurent et Alphonse Arsenault.

Au Parlement

Le débat sur l'adresse s'est continué toute la semaine, et il y a eu plusieurs passes-d'armes excitantes entre les députés ministériels et les députés oppositionnistes. Au cours de la harangue de M. Monk, M. Gauvreau, député de Témiscouata, a traité M. Monk de menteur. Dans le bruit, cette inconvenable remarque ne fut pas remarquée, mais le lendemain l'orateur signalait cette remarque peu parlementaire et invitait M. Gauvreau à s'excuser.

M. Paquet (de L'Islet) appuie l'amendement du député de Jacques Cartier relativement à la politique Artonomiste au sujet du service naval, puis il entre dans le vif de la question.

Afin de cacher au pays le véritable sens du verdict rendu par les électeurs de Drummond-Arthabaska, on s'est efforcé de faire croire que l'ont avait fait appel aux sentiments populaires.

Il fait l'énumération des orateurs ministériels qui ont pris part à la dernière campagne. Cette liste est assez longue, et la plupart des députés libéraux de Québec y passent.

Comment se fait-il que cette armée d'hommes publics, rompus aux artifices de la parole ne soient pas venus à bout du petit groupe d'orateurs autonomistes? C'est que le peuple était hostile à l'application du principe en jeu et le peuple a fait son devoir.

Le député de L'Islet réfute victorieusement les accusations de démagogie lancées à l'adresse de lui-même et de ses amis; il n'a, pour cela, qu'à rappeler certains extraits de discours compromettants prononcés par des membres de la droite.

Sir Wilfrid Laurier lui-même n'a-t-il pas déclaré en 1907, que, si l'on prenait l'ensemble des traités conclus entre la Grande-Bretagne et le Canada, il en faudrait déduire logiquement que "John Bull" n'a pas toujours, ni complètement fait son devoir à notre égard.

Et ce n'est pas tout, Dieu merci, il y a encore les articles de journaux comme la "Presse" et le "Globe" qui ont déclaré que: quel que fût le résultat de Drummond-Arthabaska, on ne devra pas y rattacher une question d'hostilité de race.

M. Paquet énumère les raisons pour lesquelles il a combattu la politique du gouvernement dans la dernière lutte. C'est d'abord que l'on a voulu tromper le peuple sur le total vrai des dépenses qu'entraînera la construction d'une marine de guerre.

Au lieu de \$11,000,000 ne sera-ce pas dans la centaine de millions que ces dépenses se chiffrent? L'orateur cite l'exemple des Etats-Unis et des pays du monde. Des chiffres concluants viennent appuyer ces assertions.

M. Paquet a accusé le gouvernement d'avoir disposé de l'argent, des vaisseaux, et des enfants du Canada sans avoir, au préalable, consulté le peuple, et il est prêt à répéter cette accusation devant la Chambre.

Aussi longtemps que les pages du traité qui accorde l'autonomie canadienne n'auront pas été déchirées, l'orateur se déclare prêt à remplir toutes ses obligations à l'égard de l'Angleterre, si ces obligations ne sont pas incompatibles avec ses devoirs envers le Canada.

M. Paquet demande à la Chambre et particulièrement aux orateurs libéraux, s'ils ont jamais eu le courage de citer, au cours de la campagne de Drummond les paroles extraites du discours de M. Fielding et par lesquelles ce dernier affirmait que la flotte canadienne serait canadienne en temps de paix, et impériale en temps de guerre.

Dans ce même discours, l'honorable M. Fielding ne déclare-t-il pas aussi que la flotte canadienne ne sera, en somme, qu'une succursale de l'Amirauté anglaise.

M. Paquet continue la série des accusations qu'il a portées contre le gouvernement dans Drummond. L'une d'elles se rapporte au mépris affiché par les libéraux, de l'assentiment du peuple en aussi grave matière. Il est de l'essence des institutions britanniques de consulter le peuple avant de l'orienter dans des voies nouvelles.

Le peuple a donné dans Drummond

une réponse vengeresse.

En terminant, M. Paquet entend faire une déclaration qu'il voudrait voir répétée par tout le pays: C'est que lui et ses compatriotes sont prêts à se soumettre à tous les devoirs qu'entraîne l'allégeance à Sa Majesté le roi d'Angleterre y compris le sacrifice du sang. Mais que le peuple, au moins, soit consulté quand il s'agit de la manière dont il devra remplir ses devoirs envers l'Empire.

M. R. L. Borden lui succède. Le discours du chef de l'opposition a été très intéressant. Sobre d'allure, mais au point, M. Borden a su rattacher à sa doctrine de caractère bien reconnue des deux côtés de la Chambre une diplomatie que jusqu'ici les orateurs de la droite n'ont pu efficacement attaquer.

Avant de terminer son discours, M. Borden a soumis l'amendement suivant: "Nous désirons affirmer à Votre Excellence l'attachement et le dévouement inaltérable du peuple du Canada à la Couronne britannique ainsi que son désir et son intention de remplir toutes les justes obligations qui incombent au pays, en tant qu'une des nations de l'Empire. Mais nous désirons cependant exprimer notre regret de ce que le bienveillant discours de Votre Excellence ne parle aucunement de l'intention des conseillers de Votre Excellence de consulter le peuple quant à la politique navale du Canada.

PROPOS AGRICOLES.

A PROPOS DE RÉCOLTES—Il est évident qu'on s'occupe de relever notre agriculture, et qu'en plus d'un endroit on aspire à faire mieux que par le passé. De la semailence de cinq minots d'avoine noire semée avec un semoir dans 2 1/2 arpents de terre, M. Placide P. Gallant, du Barachois, en a récolté 113 boisseaux à la mesure du moulin à battre. Ce sont MM. Ed. Boudreau, du Barachois, et Philippe Cormier, de Dorchester Road, son beau-père, qui l'ont battue et mesurée et M. Boudreau affirme qu'il y avait au moins 125 boisseaux à la pesée. C'est Auguste, le jeune fils de M. Gallant, qui dirige les opérations de la ferme depuis deux ans, et il charrie beaucoup de terre de pré. Il est évident que cette terre noire est un bon engrais pour la terre sablonneuse. Il y a quelques années la ferme ne produisait guère. On s'est mis à y charroyer de la terre noire, et la récolte extraordinaire que nous venons de signaler prouve que l'on n'a pas perdu son temps. M. Gallant n'hésite pas à conseiller l'emploi de la terre de pré. Il y en a en quantité au Barachois, et elle est très facile à avoir. M. Gallant a obtenu plus de 22 boisseaux au boisseau. Il n'y a pas de doute que la même cause produirait les mêmes effets sur les terres voisines.

Encore la Luzerne

Ayant déjà présenté à ses lecteurs le nouveau fourrage que plusieurs agriculteurs de cette province cultivent avec succès et profit—la luzerne—le Moniteur croit intéresser ses lecteurs en leur communiquant le résultat d'une tentative faite dans le New Hampshire, cette année même.

Dans un bulletin tout récemment publié par le Département industriel du chemin de fer Maine Central, on trouve des détails instructifs sur une expérimentation faite sur la ferme de l'hôpital d'Etat à Concord, N.H.

M. William W. Gordon, directeur des opérations extérieures de l'hôpital, sema, à la fin d'avril, la graine de luzerne dans un terrain léger à sous-sol sablonneux, qui avait été bien labouré, bien préparé et bien fertilisé avec un engrais à patates, au taux de mille livres à l'arpent. On y ajouta de la chaux en poudre (air-slacked) au taux de deux tonnes à l'arpent, et on sema de la terre inoculée prise sur un terrain d'expérimentation où croissaient depuis trois ans quelques pieds de luzerne, puis on hersa la pièce. On avait mis tremper la

More bread and better bread

graine de luzerne ou solution qui légèrément

Tout cela de sances et de la est ainsi de tout on veut réussir.

On faucha le 8 juillet et elle d'une tonne et 5 aout on faucha en obtint une que de la première de luzerne 24 huit pouces en

sième coupe, donna que les deux après, la luzerne bien que les mais on crut de colter afin de de l'herbe pour les trois coupes tonnes et l'arpent.

Le bulletin pu faire la maints endroits Angleterre.

Ne serait-il rait-il pas producteurs acadiens ce? Une plantation de tonnes et demi mière classe, bien, il semble qui tirent leur ne devrait-on renseigner d'attention. Cmie de bon fo la signifie le l'aisance, sin celui qui se li tière ou à l'été.

La luzerne fourragère le du détail; le porc la dévot avidité.

Le bureau de l'industrie laitière rapport des Ass te exact du ren Pour le mois ment de 3,000 dement par vac lait et de 26 liv En divisant gories—celles p moyenne et pro 1430 vaches qu que 658 livres us. Si elles a yenne de 3 les aurait donn plus—soit un t plus.

L'autre grou qui dépassait prend 1570 va

**PURITY FLOUR**

Order it this time

"More bread and better bread"

39

graine de luzerne dans une culture ou solution de nitro, et on l'avait légèrement recouverte de terre.

Tout cela demandait des connaissances et de la peine, mais il en est ainsi de toute entreprise quand on veut réussir.

On faucha la première récolte le 8 juillet et elle ne donna pas moins d'une tonne et demie à l'arpent. Le 5 août on faucha de nouveau et on en obtint une aussi bonne récolte que de la première coupe, les brins de luzerne ayant poussé de dix-huit pouces en quatorze jours. La troisième coupe, faite le 8 septembre, donna un aussi bon résultat que les deux autres. Onze jours après, la luzerne promettait aussi bien que les récoltes précédentes, mais on crut bon de ne la pas récolter afin de protéger les racines de l'herbe pendant l'hiver. Dans les trois coupes on avait pris quatre tonnes et demie de luzerne à l'arpent.

Le bulletin déclare qu'on aurait pu faire la même chose dans maints endroits de la Nouvelle-Angleterre.

Ne serait-il pas possible, ne serait-il pas profitable à nos cultivateurs acadiens de tenter l'expérience? Une plante qui produit quatre tonnes et demie de fourrage de première classe, à l'arpent, mérite bien, il semble, l'attention de ceux qui tirent leur existence du sol, et ne devrait-on pas s'occuper de se renseigner sur un sujet si digne d'attention. Quatre tonnes et demie de bon fourrage à l'arpent, cela signifie le succès, la prospérité, l'aisance, sinon l'opulence, pour celui qui se livre à l'industrie laitière ou à l'élevage du bétail.

La luzerne est une des plantes fourragères les plus recherchées du bétail; le cheval, le mouton, le porc la dévorent également avec avidité.

**La vache à lait**

Le bureau du commissaire en-chef de l'industrie laitière reçoit tous les mois un rapport des Associations tenant un compte exact du rendement de leurs vaches.

Pour le mois d'août dernier, le rendement de 3,000 vaches, moyenne de rendement par vache fut de 776 livres de lait et de 26 livres de gras.

En divisant ces vaches en deux catégories—celles produisant moins que cette moyenne et produisant plus—il se trouve 1,430 vaches qui ne donnent en moyenne que 658 livres de lait et 28 livres de gras. Si elles avaient produit comme la moyenne de 3,000 vaches, chacune d'elles aurait donné 118 livres de lait de plus—soit un total de 168,740 livres de plus.

L'autre groupe, c'est-à-dire les vaches qui dépassaient cette moyenne—comprend 1,570 vaches qui produisent, cha-

cune, 107 livres de lait plus que la moyenne des 3,000 vaches, ou 223 livres de plus que le rendement moyen des 1,430 médiocres.

Le rendement des bonnes vaches a produit \$4,439 de plus, dans le mois, que les vaches inférieures.

Cela ne fait-il pas toucher du doigt l'avantage des bonnes vaches à lait? En face de ce résultat décisif pourquoi se contenterait-on de garder des vaches inférieures? Hâtons-nous de les remplacer par de meilleures vaches.

**COCAGNE**

Tout dernièrement encore un respectable vieillard, à l'âge vénérable de 87 ans, terminait sa carrière terrestre pour s'engager dans les domaines de l'éternité. C'est en effet dimanche, le 6 novembre, que M. Damase Gueguen de Cocagne disait un éternel adieu à cette terre de peines et de combats, et s'en allait dans un monde meilleur, recevoir la récompense du bon et fidèle serviteur. M. Gueguen mena toujours une vie exemplaire de vertus chrétiennes. Aussi quand l'heure suprême sonna, il était prêt à remettre son âme entre les mains du Créateur. Dans le cours de sa courte maladie de quelques semaines, le défunt avait eu le bonheur de communier et d'être administré même plusieurs fois.

M. Gueguen demeurait chez son beau-frère, M. Jaddus Robichaud. Une épouse, trois sœurs et un frère lui survivaient. Il était sans enfants. Le défunt était fils de M. Béloni Gueguen et arrière petit fils de M. Joseph Gueguen, premier colon de Cocagne et venait directement de France.

Le service funèbre chanté par M. le curé L'Archevêque eut lieu mardi matin. Malgré le mauvais état des chemins, un grand nombre de parents et d'amis y assistèrent. M. Louis Robichaud, neveu du défunt et étudiant en philosophie, au Collège Saint-Joseph, était venu rendre ses derniers devoirs à son vieil oncle, ou plutôt à son bon vieux grand-père, comme les enfants de M. Jaddus Robichaud l'appelaient toujours.

Les porteurs étaient MM. ex-shérif J. B. Gueguen, Michel Bilodeau, Albert Dysart, Abraham Breaux, Thomas Bourque et Alphée Cormier.

Vous tous qui l'avez connu, ayez dans vos prières une pensée pour lui.—R. I. P.

M. JOHN LÉGER OBTIENT \$14,000.—Il y a quelques années, l'hôtellerie de M. John P. Léger à Bathurst devenait la proie des flammes, le feu ayant été allumé par une locomotive. Il réclama des dommages de l'Intercolonial; mais celui-ci se fit tirer l'oreille. Il intenta un procès et obtint un verdict de \$3,000, lequel, sur appel, fut porté à \$17,000.

D'ICI à la fin de la saison je suis décidée de vendre la balance de mes chapeaux à une très grande réduction. Aussi sur mes autres marchandises, vu la rareté d'argent, je prendrai des bons chaussons d'ici à Noël, aussi du beurre, œufs, etc. etc.

En même temps, je donne avis pour la dernière fois aux personnes qui me doivent au-delà de neuf mois de venir payer leur compte sans autre avertissement. Sinon je ferai percevoir par la loi.

**Madame C. H. Gallant, Shediac.**

Le gouvernement lui a offert \$14,000, et plutôt que de courir les risques d'un nouveau procès M. Léger a accepté cette dernière somme.

Les eaux d'un lac au glacier de Behring ayant débordé, la rivière Behring fut inondée, et toute la vallée fut dévastée. Les cabines d'un grand nombre de mineurs furent emportées par le torrent et on a tout lieu de craindre pour la vie de la plupart des mineurs.

On a, paraît-il, découvert une mine d'aluminium et de fer blanc à Burnt Hill, près Doaktown, Miramichi. La mine est située sur la branche sud-ouest de la rivière Miramichi et cause un vif émoi dans la région.

**Une bénédiction du Saint-Père**

A LA PRESSE CATHOLIQUE

La Ligue de la Presse catholique de langue française du Canada et des Etats-Unis, à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir, avait tenu, lors de sa dernière assemblée, à protester contre les insultes de Nathan à l'adresse du Saint Père.

Par l'intermédiaire de son président, la Ligue avait adressé au Souverain Pontife, il y a quelques jours, une lettre contenant l'expression respectueuse de son indignation en même temps que de son entière soumission à la Chaire de Pierre et de son inaltérable dévouement à la grande cause de la défense des intérêts catholiques.

La Ligue a eu le bonheur de recevoir la dépêche suivante, adressée à son président :

Rome, 22 novembre 1910.  
M Jules Dorion,  
101, rue Ste-Anne,  
Québec, Canada.

Saint Père bien sensible hommage, entier dévouement et piété filiale des membres ligue presse catholique langue française Canada et Etats Unis, remercie et envoie de tout cœur, bénédiction apostolique implorée à vous même et membres ligue.

Card. MERRY DEL VAL.

**UNE NOUVELLE ABOMINATION DU PUGILAT**

Deux pugilistes de renom de l'Etat du Maine, se rencontraient jeudi soir dernier à Presqu'Isle pour mesurer leurs forces. A la cinquième ronde, Billy Dunning, l'un des deux, reçut de son adversaire, Jack Leon, un coup de poing qui lui fit perdre connaissance, et dont il ne se releva point, et il expira le lendemain après-midi sans avoir repris ses sens. Le coroner George H. Moores, l'examineur médical S. W. Boone, et le shérif Thurlow ont tenu une enquête samedi.

Dunning avait son domicile à Portland mais il venait de Caribou et avait demeuré aussi à Millinocket. Il laisse une famille à Portland.

Lundi avaient lieu à notre église St-Joseph les funérailles de M. Fabien Doiron, décédé samedi, à un âge avancé. C'était un ancien cantonnier de l'Intercolonial que les infirmités avaient condamné au repos depuis une douzaine d'années.

SCOTT ACT—Au cours du mois de novembre, 17 personnes ont comparu en cour, à Moncton, pour infraction au Scott Act. Il y a eu 15 condamnations.

Treize mineurs ont été tués par une explosion qui s'est produite dans une mine d'asphalte à Durant, Oklahoma, lundi soir.

Le Liniment de Minard guérit la diarrhée.

**Le Nouveau Magasin,**

En face de la Pharmacie W. B. Deacon, Shediac

C'est ici que vous trouverez l'assortiment le plus complet et le plus beau de Hardes, de merceries et de chaussures pour hommes et jeunes garçons.

En fait de Corps et Caleçons, d'Habilllements complets, de Chemises, de Cols et de Cravates, nous avons ce qu'il y a de mieux, de plus chic. Nos prix sont à la portée de toutes les bourses, et en venant acheter ici, vous réaliserez d'importantes économies.

Entrez nous voir.

En face de la Pharmacie W. B. Deacon.

**A. P. DOIRON, Gérant.**

**UNE BONNE POSITION**

Peut être obtenue par les jeunes garçons et filles ambitieux dans le service de la Télégraphie de Chemin de fer ou "Télégraphie sans fils". Depuis que la loi de 8 hrs est devenue effective, et depuis les développements extensifs de la télégraphie sans fils, il y a eu un manque d'a peu près 10,000 télégraphistes. Les positions paient les commerçants \$70 à \$90 par mois. Nous opérons sous la supervision des officiers de la Télégraphie et nous garantissons une position à tout gradué. Ecrivez pour plus amples détails à l'Institut le plus rapproché de vous. NATIONAL TELEGRAPH INSTITUTE, Cincinnati, O., Philadelphia, Pa., Memphis, Tenn., Columbia, S. C., Davenport, Ia., Portland, Ore.

7 sept. 1910—2m.

**Avis**

Le soussigné prend respectueusement la liberté d'annoncer aux clients de son magasin qu'il est forcé de faire, D'ICI AU 1er JANVIER, à réception de tout ce qui lui est dû, et qu'après le 1er janvier 1911 il pourra vendre que pour argent comptant ou en échange de produits. Il espère que cette méthode sera plus satisfaisante non seulement pour lui, mais surtout pour ses pratiques, qui auront de la sorte leurs marchandises à un compte assez considérable, et qui trouveront leur compte en réalisant des économies sur chaque achat.

FLORION F. GAUDET  
St-Joseph Memramcook, 31 octobre 1910—2m

**Public Notice**

A red heifer three years old with a piece of right ear cut off, having been impounded in the pound in the town district of St. André, notice is hereby given that unless the same be previously claimed and expenses paid, said heifer will be sold at public auction at the pound of said district, on Saturday, the tenth day of December next, at eleven o'clock in the forenoon.

HONORE F. LEBLANC,  
Pound Keeper.  
St. André, Shediac, 2nd Nov. 1910.—3l

**Notice**

A black one year old, with white spots, right ear split, and a two year old red heifer with a fork in left ear and a notch under right ear, having strayed to my premises, public notice is hereby given that unless the same be previously claimed and expenses paid, said animals will be sold at public auction on Saturday, the tenth day of December next at nine o'clock in the forenoon.

FELICIE LANDRY,  
St. André, Shediac, Nov. 22nd 1910—3l

**Encan**

Je suis autorisé par M. SIM. A. Thibodeau, de Dorchester Crossing, Scou douc, de vendre à sa résidence, MARDI, 6 DECEMBRE, à 1 heure précise de l'après-midi, les articles suivants :

Une vache, un porc, quinze tonnes de bon foin anglais, une charrue, une herse, une carriole, une traîne, une voiture, une charrette, chaînes et balances, dix quarts de patates, quinze quarts de navets, trente poules, une faucheuse à fin, un cultivateur de patates, des arrache-patates, pelles, boîtes à grain, bœufs, etc., et toute la fourniture de maison, comprenant un piano, un moulin à couder, trois tables, trois jolies chaises, une berçonne, des chaises communes, quatre montures de lits, et beaucoup d'autres articles trop nombreux pour mentionner ici.

CONDITIONS—Au-dessous de \$5, argent comptant; au-dessus de \$5, le 1er octobre prochain sur billets conjoints approuvés avec intérêt à 7 pour cent.

S'il fait très mauvais le 6, l'encan se fera le 7.  
J. H. HEBERT, Encaneur.  
Dorchester Crossing, 28 nov. 1910.

**College du Sacre-Cœur, Caraquet, N. B.**

Ce college, ouvert en janvier 1899, est sous la direction des RR. PP. Rudistes.

L'enseignement comprend deux sections :

**COURS COMMERCIAL et le cours classique**

Le premier s'enseigne également en français et en anglais; cependant les matières purement commerciales ne s'enseignent qu'en anglais. Le cours classique qui se fait en français, a l'exception des sciences enseignées en anglais, a aussi l'avantage d'un cours de littérature anglaise.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à P. P. Supérieur du College.

**Vente à sacrifice**

Pour faire place aux Modes d'Automne et d'Hiver, qui nous arriveront dans quelques semaines nous vendons maintenant A MOITIÉ PRIX même au-dessous, tous nos

**Chapeaux et Coiffures d'été**  
ainsi que toutes nos Nouveautés, Modes et Articles de toilette.

Notre assortiment considérable et ayant pour habitude de ne jamais offrir à nos clients des chapeaux et des objets de toilette démodés, hors de date, nous venons nous en débarrasser à tout prix pendant qu'ils sont encore de mise et en pleine floraison dans le monde fashionable.

C'est donc une chance exceptionnelle pour les Dames

de se procurer une nouvelle toilette de première classe à UN PRIX INSIGNIFIANT. Profitez-en hâtez-vous de venir chez

**Chez Madame Doiron**  
Bloc Comeau, Shediac.

**A vendre**

L'habitation de feu Marcel Léger, à Memramcook Ouest : maison de 12 pièces avec hangar à bois, remises pour voitures, grand des granges (étables pour plusieurs chevaux et vaches), enfin tous les accessoires et dépendances, y compris 2 à 3 acres de terre. Site reconnu comme étant le plus beau de la grande paroisse de Memramcook.

S'adresser, pour plus amples informations, à

EDOUARD M. LÉGER,  
275, rue Fallum,  
Montréal, P. Q.

27 sept. 1910—2m. p.

**Avis important**

Le 15 septembre, nous arrivait une enveloppe adressée au Moniteur Acadien portant l'empreinte du bureau de poste de Yarmouth, N. E., et renfermant un billet de \$2.00. Il n'y avait absolument rien qui nous indiquât de qui venait cet argent. La personne qui nous a adressé cette somme voudra bien nous faire connaître son nom afin que nous puissions lui en tenir compte dans nos livres.

FERD. RORJDOUX.

Pour quelque chose des agents qui vend à merveille. Notre "Enveloppe Parlante" fait l'ouvrage. Notre "Gros paquet" à surprise de famille se vend à toutes les maisons. Echantillons aux agents roctis. Envoyez de la monnaie, on ne prend pas de timbres-poste. S'adresser à

SUREWIN SUPPLY CO.,  
BATHURST, N. B.

Boîte 259,  
9 nov. 1910—2c.

Si vous plait envoyez-nous, demain, le prix de votre abonnement.

**Sauvez de l'Argent**  
 Achetez votre **CAPOT** et votre  
**HABIT D'HIVER** chez  
**Cie O. M. Melanson, Limitee**



Gros Assortiment — Tout prix  
 Nouveaux Patrons  
 Excellente valeur  
**\$5 à \$16.**

Notre Département de Four-  
 rures est plus complet que ja-  
 mais.  
 Casques en drap et en four-  
 rure pour hommes et enfants.  
 A présent que le froid arrive,  
 vous aurez besoin de chaussures  
 chaudes. Bottines doublées en  
 flanelle pour hommes, femmes  
 et enfants.  
 Assortiment complet de Cla-  
 ques et Pardessus de première  
 qualité.  
 Pour faire vos achats venez  
 toujours chez

Cie O. M. Melanson, Ltée



**Distribution de Prix de valeur**  
 —AUX—  
**Abonnés du Moniteur Acadien**

En reconnaissance du bienveillant et généreux patronage de ses milliers d'abonnés, le *Moniteur Acadien* fera dans quelques semaines, par voie de loterie, la distribution d'un certain nombre de BEAUX ET UTILES PRIX, à des conditions absolument favorables.

1. Une belle et bonne Montre d'or Waltham, pour Monsieur, garantie, .. .. \$25.00
2. Une belle et bonne Montre d'or Waltham, pour Dame, garantie, .. .. \$15.00
3. Vingt-cinq Prix, un volume chaque, Rapport des Conventions Nationales des Acadiens, Vol. I, \$25.00

Participeront à ce tirage tous les abonnés du Moniteur dont l'abonnement sera payé au moins jusqu'au 1er janvier 1911.

Ceux qui ne sont pas présentement abonnés et qui désireraient prendre part à ce tirage de prix sans précédent, pourront le faire en prenant un abonnement d'un an payé d'avance. Pour \$1, les nouveaux abonnés recevront le Moniteur jusqu'au 1er janvier 1912 et un billet de participation au tirage.

Le tirage sera fait sous la direction d'un comité de personnes justes, honnêtes et au-dessus de tout soupçon de partialité.

Les billets seront expédiés en temps et lieu, avant le tirage, à toutes les personnes qui y auront droit.

FERD. ROBIDOUX.

**Modes Nouvelles**

Je suis à déballer mes Marchandises du printemps. CHAPEAUX, etc. Le tout sera au complet pour Pâques, alors qu'une MODISTE des plus habiles prendra charge de garnir mes chapeaux, etc.

En même temps je donne avis aux personnes qui me doivent depuis au-delà d'un mois de bien vouloir payer leurs comptes dans ce mois, à défaut de quoi je serai obligée de faire collecter sans autre avertissement. Vous remerciant pour votre généreux patronage passé, et continuerez à me favoriser de vos visites.

**Madame C. H. Gallant, Shediac.**

**Vieux buveurs**

On entend parfois dire : Beaucoup d'hommes abusent des liqueurs fortes et leur santé n'est point altérée, ces hommes vivent aussi longtemps que d'autres.

Permettez-moi de vous dire que vous vous trompez doublement.

D'abord il n'est pas exact de prétendre que les boissons alcooliques prises en excès ne nuisent pas à la santé. Soutenir une pareille proposition, c'est aller à l'encontre de tous les faits établis, c'est nier l'expérience de tous les jours et faire fi de l'opinion des savants.

L'alcool introduit dans l'estomac y détermine toujours de l'irritation. Bien des fois, l'expérience en a été faite sur les animaux. Quand après leur avoir ouvert le ventre, on dépose quelques gouttes d'alcool dans l'estomac, cet organe prend aussitôt teinte rouge vif, indice d'une irritation qui va jusqu'à l'inflammation, si l'on prolonge l'épreuve.

Tout notre être, tout notre organisme, comme on l'appelle, est directement excité, irrité par l'alcool. Le pouls devient plus fort, le cœur bat plus vite, la chaleur du corps augmente, la tête brûle, l'intelligence est surexcitée, puis bientôt obscurcie. Voilà les faits, voilà ce qui peut être facilement constaté, ce que l'on voit tous les jours.

Est-il possible que l'homme qui provoque fréquemment dans son corps cette stimulation factice conserve une santé intacte ?

Il y en a, direz-vous, des buveurs qui vivent vieux. Parfaitement ! mais ceux-là sont tellement rares, qu'on les cite comme des phénomènes et qu'on dit de celui qui résiste à de semblables excès : il faut qu'il soit bien fort, il y a si longtemps qu'il boit ! Il a enterré tous ses compagnons de plaisir !

Donc, concluent des esprits quelque peu légers, le genièvre ne fait pas le tort que l'on dit : il ne fait pas mourir.

Voici la vraie conclusion : donc ces ivrognes avaient un tempérament de fer, car, buvant depuis longtemps et buvant beaucoup, ils ont malgré cela, pu vivre jusqu'à cinquante et même soixante ans. S'ils n'avaient point abusé de la boisson, c'étaient des hommes à vivre cent ans. A cause de leurs excès, ils sont morts jeunes : eu égard à leur excellente constitution, ils sont morts quinze ou vingt ans plus tôt qu'ils ne devaient mourir, s'ils avaient vécu sagement !

On dit souvent d'eux, en parlant familièrement : Vie courte et bonne. Courte, ce n'est pas douteux ; mais bonne ! Il faut ignorer complètement tout ce que l'existence du buveur renferme de tristesse, d'abjection, de honte, d'infamies pour croire qu'il peut avoir la vie bonne.

L'ivrogne condense une longue existence en une courte période : il vit vite et vieillit rapidement. Quoi détonnant alors à ce qu'il soit un jeune vieux, dont la sénilité se traduit par le tremblement des mains, comme par le cercle prématurément grasseux de ses cornes transparentes ? Quoi d'étonnant enfin à ce qu'on trouve chez lui les mêmes altérations organiques que chez le vieillard lentement usé par les ans ?

C'est aux jeunes générations encore à l'abri du fléau et que celui-ci guette que songent ceux qui mènent la campagne contre l'alcoolisme. C'est l'idée de l'éthère qui stimule leurs efforts et entretient leur courage, c'est là le but principal que vaille tout l'immense travail qui se fait en Belgique contre l'alcoolisme.

DOCTEUR VAN COILLIE.

**Contre la loi de la Marine de Guerre**

Résolutions passées par le Club Flynn, de la Rivière au Renard, dans le comté de Gaspé, à une assemblée publique, en date du 12 novembre 1910.

Proposé par MM. Pierre Cotton et Zéphirin Bernier, sr., secondé par MM. Magloire Philibert et Georges Dumaresq, maire :

Que le Club Flynn, de la Rivière au Canard, province de Québec, ayant appris par la voie des journaux, le succès électoral du député Gilbert, élu à l'élection partielle, pour la Chambre des Communes, dans les comtés unis de Drummond et Arthabaska, félicite les électeurs de cette division, pour le vote admirable donné en faveur du dit député Gilbert, contre la loi inconstitutionnelle de l'acte de la marine, passée sous l'administration Laurier.

Proposé par MM. Frédéric Aubut, sr., et Zéphirin Bernier, jr., secondé par MM. Germain Aubut et Joachim Noël : Que des félicitations soient votées au brave député de Jacques Cartier, aux Communes, qui a eu l'énergie de protester, ainsi qu'aux autres collègues qui l'ont appuyé en cette circonstance, contre la loi inique qui fait partie des Statuts de la Puissance du Canada.

Proposé par MM. Alexis Dufresne et Charles Dumaresq, secondé par MM. Joseph Dufresne et Wilfrid Dufresne :

Que des remerciements soient votés à MM. Bourassa, Lavergne et autres lieutenants, ainsi qu'aux étudiants, marchands, cultivateurs, ouvriers, maires et conseillers de chaque paroisse des dits comtés unis ; qui ont su se dévouer à la dite élection, par des actions sublimes et mémorables, en détruisant le premier jalon de cet acte cynique et sinistre dans le protêt qu'ils viennent d'accomplir par leur vote, en faveur du député élu dans leur division, pour la Chambre des Communes du Canada.

Proposé par MM. Hilaire Cotton et Hésiode Bond, secondé par MM. le Dr d'Argy et Paul Plourde :

Que tous les électeurs sans distinction de couleur, à la Rivière au Renard, comté de Gaspé, réunis en assemblée ce jour, pour protester contre le dit acte inconstitutionnel, profitent du résultat d'un (test case) pour applaudir et concourir dans l'opinion distinguée que viennent de démontrer par leur vote, les braves et indépendants électeurs, des comtés unis de Drummond et Arthabaska.

Proposé par MM. le Dr d'Argy et Wilfrid Cotton, secondé par MM. Alexis Dufresne et Israël Denis, sr :

Que nous, électeurs de Gaspé, premier comté de la province de Québec, sommes enchantés du désastre causé dans cette élection, à la politique néfaste du gouvernement Laurier ; et espérons qu'il en sera ainsi à l'avenir, dans tous les comtés de la Puissance du Canada, afin qu'on sache bien, que c'est le peuple qui a le droit de gouverner, en vertu de la constitution établie.

Proposé par M. C. Kennedy, secondé par M. Willie Dufresne :

Que les dites résolutions adoptées unanimement par l'assemblée, soient publiées dans tous les journaux de la Puissance du Canada.

W. J. E. CHAGNON,  
 Avocat, C. S. S.  
 Président du Club Flynn.

**Livre bleu—Assurances**

Le rapport du surintendant des assurances pour l'année 1909 vient d'être publié. Depuis 1869 le bilan des opérations des assurances contre le feu au Canada est comme suit : Primes reçues, \$280 740,466 ; pertes payées, \$180,265,968. Dans les recettes, les compagnies domestiques figurent pour 62 millions ; les compagnies britanniques pour 179 millions, et les compagnies Américaines pour 39 millions.

Le montant total des assurances canadiennes contre le feu s'élève à la formidable somme de 1 milliard, 580 millions de piastres, en chiffres ronds. Les primes à payer là-dessus se sont élevées à 22 millions pendant l'année 1909. Les pertes ont été de près de neuf millions.

Le taux moyen des primes exigées sur chaque risque de mille piastres pris en 1909 a été de 14 piastres, faisant une légère diminution sur l'année précédente.

L'assurance sur la vie est une importante affaire au Canada. A la fin de 1909, le montant total de cette assurance sur la vie s'élevait à plus de 780 millions. Pendant l'année, de nouvelles polices d'assurance furent prises pour un montant de 131 millions et trois quarts, et l'assurance payée au public s'est élevée à près de 12 millions.

De 1879 à 1909, les statistiques montrent que les assurés ont reçu en moyenne 52 pour cent des primes payées pour l'assurance, et 48 pour cent a été employé à grossir les réserves, à défrayer les dépenses d'administration, et à réaliser des profits aux actionnaires des compagnies.

L'Elixir Indien guérit le Rhumatisme.

**Recensement des établissements manufacturiers**

Un recensement des établissements manufacturiers sera fait le 1er juin l'année prochaine. Par ce recensement on se propose de faire l'énumération des capitaux engagés dans ces établissements en 1910, ainsi que la valeur de la terre, des bâtiments, du matériel, de la sorte de produits par quantité ou par nombre des articles complétés et de la valeur dans l'année. Ces statistiques se rapportent généralement aux manufactures qui emploient cinq ouvriers ou plus pendant l'année, mais pour certaines industries telles que les moulins à farine, les briqueteries, les scieries, les usines de lumière électrique et de force motrice, et dans certains autres établissements où la valeur des produits est considérablement proportionnellement au nombre des personnes employées, l'énumération sera faite sans égard au nombre des personnes employées. Les employés des établissements comprendront les gérants, les surintendants, etc., à salaires, les fonctionnaires, les commis à salaires ; les ouvriers qui seront classés en deux catégories : de plus de 16 ans et de moins de 16 ans, et les ouvriers à la pièce employés au dehors des établissements. Les salaires, les gages et toutes les sommes payées aux employés seront inscrits sur la feuille de recensement par sexe et pour l'année du recensement par sexe et pour l'année du recensement, et ils comprendront la somme totale de semaines d'emploi pendant l'année, le nombre moyen d'heures de travail par semaine et la somme totale payée dans l'année. Le total des semaines de travail et le total des sommes payées se rapporteront au corps entier des employés pendant l'année, tandis que le nombre moyen d'heures de travail se rapportera à une moyenne comptée pour tous les employés de l'année pour une semaine seulement. Quant aux employés à la pièce en dehors de l'établissement, l'énumération devra indiquer, par sexe, la somme totale qui aura été payée en salaire pendant l'année et également la valeur totale de leurs produits. La force motrice employée dans les établissements comprendra le nombre et la force motrice des machines à vapeur, à gaz et à gazoline, des roues hydrauliques et des moteurs électriques, ainsi que la force motrice vendue à d'autres compagnies publiques ou privées ou achetées à ces compagnies. Le combustible employé devra indiquer la quantité de houille, de bois ou d'autres combustibles et sa valeur livrée à l'établissement, y compris la douane et les frais de transport. La houille sera classée par mesure, suivant qu'elle vient de l'étranger ou du Canada.

L'ouvrage de commande et les matières brutes seront énumérés par genre ou catégorie et les entrées devront indiquer les montants reçus dans l'année pour les ouvrages de commande et de réparation, et la valeur des matières brutes ou partiellement ouvrées employées aux installations. On enregistrera le genre ou la catégorie de produits des établissements de 1910 (par nom séparé, si on fabrique plus d'un produit), la quantité et le nombre de chaque article séparément et la valeur des produits divers pendant l'année. Ce relevé doit servir à faire connaître l'étendue et la variété des industries dans toutes les provinces et les districts. Mais il faut qu'il soit bien compris que les statistiques compilées et publiées ne révéleront pas les détails sur les industries individuelles. Le rapport ne révélera le total pour une industrie quelconque que lorsque cette industrie sera représentée par trois établissements ma-

Au

Sauvez de l'Argent  
 en faisant  
 l'arson, I  
 Nous av  
 Marchan  
 Hardes  
 Chaussu  
 Claques

Nous pro  
 Nous pay  
 Une visit  
 CIB  
 D. H.

manufacturiers on  
 re. Tous les rec  
 tionnés ici sero  
 recenseurs sur  
 Le recensem  
 faitière qui se r  
 duction du beur  
 la crème et du  
 relevé sur la feu  
 vra indiquer la  
 leur de chaque  
 cité de lait et de  
 aux fabriques, le  
 trons et la som  
 aura été distribu  
 née.

ALIMENTATION  
 Sur une ferme de  
 cultivateur devrait  
 nourrir et d'élever a  
 ne de moutons. No  
 et les terrains in  
 créés les sembla  
 re d'industrie. Ce  
 quelques mots com  
 ce troupeau et pen  
 l'hiver

La meilleure al  
 cotredit l'herbe de  
 rages de tréfil, pen  
 et les racines en h  
 s'est fait sentir et  
 aient souffrit, on d  
 pendant l'automne  
 tels que le blé d'ind  
 navette ou les choux  
 mois ou le froid et  
 neige couvre les can  
 de meilleure nourri  
 ou paille de paille  
 Si on ne leur sert  
 moutons devraient  
 par jour une portion  
 que de toutes les pl  
 les moutons rien ne  
 de Suède au com  
 et les betteraves four  
 à eux deux constitu  
 succulente et de pres  
 lage de blé d'Inde en  
 cas ou les racines vie  
 Le tréfil est com  
 fermes en fait de no  
 ment pour la vache  
 pour le mouton. Tou  
 boanes, les tréfil  
 et la luzerne, par leu  
 et leur forte pro  
 sont très recherchés  
 un valeur nutritive  
 pâturage tous les tré  
 éleveurs compétents  
 le petit tréfil blanc  
 montagnes, les mou  
 très près.

Quoi qu'en disent  
 le tréfil alsika est plu  
 foin que comme ré  
 jeune et tendre les  
 avec avidité. Tous  
 connaissent que le r  
 qu'il y a de mieux  
 crée à l'élevage ; il  
 maux en le mangent  
 trop grande quant  
 météorisation, mais  
 inconvénient peut é  
 rant aux méthodes p  
 cun sait. En résumé  
 végétation vigoureuse  
 pour l'hiver, le m  
 ment en sont friand  
 d'œil.

Remarques enfi  
 de la bergerie il va  
 souvent de petites ra

## Au Public du Comté de Kent

### Sauvez de l'argent

en faisant vos achats au magasin de la Cie O. M. Melanson, Limitée, A SAINT-ANTOINE.

Nous avons un gros assortiment de marchandises.

Marchandises sèches,	Groceries
Hardes faites	Farine
Chaussures	Bardeaux
Claques	Ferronneries.

Etc., Etc., Etc.

Nous prenons tous les produits de la ferme. Nous payons argent comptant pour les patates. Une visite vous convaincra.

**CIE O. M. MELANSON, Limitée**  
D. H. LEGER, Gerant.

manufacturiers on plus du même genre. Tous les renseignements mentionnés ici seront recueillis par les recenseurs sur la feuille no. 9.

Le recensement de l'industrie laitière qui se rapporte à la production du beurre, du fromage, de la crème et du lait condensé sera relevé sur la feuille no. 12. Il devra indiquer la quantité et la valeur de chaque produit, et la quantité de lait et de fromage utilisée aux fabriques, le nombre des patrons et la somme d'argent qui leur aura été distribuée pendant l'année.

### ALIMENTATION DU MOUTON

Sur une ferme de 100 acres, tout cultivateur devrait trouver le secret de nourrir et d'élever au moins une vingtaine de moutons. Nos régions montagneuses et les terrains impropres à la culture des céréales semblent propices à ce genre d'industrie. Ceci admis, disons-en quelques mots comment on doit nourrir ce troupeau et pendant l'été et pendant l'hiver.

La meilleure alimentation est sans contredit l'herbe des champs, les pâturages de trèfle, pendant la belle saison et les racines en hiver. Si la sécheresse s'est fait sentir et que les pâturages aient souffert, on donnera aux moutons pendant l'automne des fourrages verts tels que le blé d'Inde vert, les vesces, la navette ou les choux, pendant les rudes mois où le froid est intense et où la neige couvre les campagnes il n'est pas de meilleure nourriture que les pesats ou paille de pois et la paille d'avoine. Si on ne leur sert pas de grain, les moutons devraient au moins recevoir par jour une portion de foin. Ajoutons que de toutes les plantes racines pour les moutons rien ne surpasse les navets de Suède au commencement de l'hiver et les betteraves fourragères à la fin, qui à eux deux constituent une nourriture succulente et de première classe. L'ensilage de blé d'Inde est bon aussi dans le cas où les racines viennent à manquer.

Le trèfle est comme l'idéal sur nos fermes en fait de nourriture non seulement pour la vache laitière mais aussi pour le mouton. Toutes les variétés sont bonnes, les trèfles alsike, blanc, rouge et la luzerne, par leurs feuilles abondantes et leur forte proportion en protéine, sont très recherchés car ils contiennent un valeur nutritive considérable. En pâturage tous les trèfles sont bons, les éleveurs compétents estiment beaucoup le petit trèfle blanc si répandu sur nos montagnes, les moutons le broient de très près.

Quoi qu'en disent certains praticiens, le trèfle alsike est plus précieux comme foin que comme récolte de pâturage. Jeune et tendre les moutons le rasent avec avidité. Tous sont d'accord et reconnaissent que le rouge commun est ce qu'il y a de mieux sur une ferme consacrée à l'élevage : il est vrai que les animaux en le mangeant trop vite et en trop grande quantité s'exposent à la météorisation, mais heureusement, cet inconvénient peut être évité en recourant aux méthodes préventives que chacun sait. En résumé tous les trèfles à végétation vigoureuse sont un excellent foin pour l'hiver. Les brebis se trouvent en bon état, les veaux d'élevage et les moutons à l'engraissement en sont friands et profitent à vue d'œil.

Remarquons enfin que dans le soin de la bergerie il vaut mieux renouveler souvent de petites rations que de les

donner trop copieuses et plus rarement. C'est du reste une règle connue, l'animal vivant de régime donne vite un rapport et un bénéfice à son propriétaire.

On dit que dans le but de discuter un projet d'amendement à la Constitution du pays, au sujet de la représentation des provinces maritimes, au parlement fédéral, les premiers-ministres des neuf provinces de la Confédération se réuniront à Ottawa le neuf du mois courant. La demande d'une telle conférence aurait été faite par sir James Whitney et sir Lomer Gouin, à la demande des premiers ministres de l'île du Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. A la dernière conférence interprovinciale, en 1906, une résolution avait été adoptée à l'effet d'autoriser les premiers ministres de Québec et d'Ontario de convoquer une nouvelle conférence lorsque la chose serait opportune. Chaque premier ministre pourra amener un ou plusieurs de ses collègues.

On veut changer la base de la représentation aux Communes. Jusqu'ici la représentation était calculée d'après les recensements décennaux et en se basant sur le nombre 65, qui constitue la représentation fixe de Québec, on comptait le nombre de députés auquel avaient droit les autres provinces, proportionnellement à la province de Québec. Les provinces maritimes désiraient maintenant que cette règle générale soit modifiée en leur faveur, de façon à leur permettre d'être représentées plus qu'en proportion de leur population.

Leur population a diminué depuis quelques années au profit des provinces de l'ouest et d'après le système proportionnel les provinces maritimes seraient obligées, à la suite du prochain recensement, de perdre quelques députés fédéraux.

On voudrait retoucher la Constitution du pays de façon à faire une exception à la règle de proportionnalité en faveur des provinces maritimes. C'est pour cela que la conférence interprovinciale aurait été convoquée. Il s'agit donc d'amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et nous connaissons la forme de l'amendement qu'on veut proposer lorsque les premiers ministres seront réunis à Ottawa le 9 décembre.

Mardi dernier, un télégramme était envoyé des Trois-Rivières à Rome, déposant aux pieds du Saint-Père les hommages de six mille petits enfants du diocèse qui allaient faire leur première communion, et implorant sa bénédiction.

Le lendemain, Sa Grandeur Mgr Cloutier recevait à son évêché la réponse suivante :

Rome-Italie, 16 nov. 1910.

Monseigneur Cloutier,

Evêque, Trois-Rivières, Canada.

Le Saint Père est très touché de l'hommage des jeunes petits communiants ; Il leur envoie de tout cœur, sa spéciale Bénédiction en ce beau jour de leur première communion, et, bénit encore leurs parents.

Cardinal Merry-del-Val.

L'« Osservatore Romano » du 4 novembre annonce officiellement la nomination de Mgr Stagni à la Délégation du Canada en ces termes :

« Le Saint-Père a daigné nommer

## Au Public Acheteur

Nous avons le plaisir d'annoncer que nous avons terminé les améliorations du magasin que nous avons récemment acheté de M. C. A. DICKIE et que nous sommes prêt à faire des affaires.

Nous avons un assortiment tout neuf et complet de Marchandises Générales, comprenant

NOUVEAUTÉS.	HARDES,
EPICERIES,	CHAUSSURES,
FERRONNERIES,	FAIENCE,
VAISSEAUX ÉTAMÉS,	MEUBLES,
HARNAIS,	CHAUX,
BARDEAUX,	PEINTURE et HUILE,
FARINE, SON,	MOULEE, ETC.

Nous sollicitons respectueusement une part du patronage des acheteurs, et vous assurons que votre visite à notre Magasin vous fera réaliser des économies.

Assortiment tout flambant neuf à votre disposition.

Service courtois envers toutes nos pratiques, et en tout temps nous serons heureux de vous montrer nos marchandises et de vous en coter le prix.

JAS. E. WHITE,

Ancien Magasin C. A. Dickie, Shédiac.

Délégué Apostolique du Canada et de Terre-neuve Mgr Pellegrino Frances-Stagni, archevêque d'Aquila.

Ne manquez pas de lire la 45e Edition de L'ALMANACH ROLLAND Agricole, Commercial et de Familles pour 1911

Qui vient de paraître et renferme encore, outre ses nombreux et utiles renseignements religieux et civiques, d'agréables légendes et d'intéressantes histoires inédites, par nos auteurs canadiens : « Fontaine, je ne boirai jamais de ton eau », par A. D. DeCelles. « Un Monsieur qui sait le Bridge », par R. Girard. « Tiquienne Ladouceur », par A. Bourgeois.

Publié par la COMPAGNIE J.-B. ROLLAND & FILS, 6 à 14 rue Saint-Vincent, MONTREAL Prix 10 cts., franco par la malle 13 cts.

### Instruction des enfants

C'est un devoir sacré pour les parents de donner à leurs enfants une instruction convenable et proportionnée à leur rang et à leur fortune. Nous n'en sommes plus au temps où l'on pouvait, sans se couvrir de ridicule, parler comme ceci : « A quoi bon tant d'écoles ? Nous n'avons jamais appris à lire, nous, et nous avons fait aussi bien que les autres. »

Des parents qui aiment sincèrement leurs enfants ne regretteront pas les sacrifices qu'ils font pour leur procurer une bonne instruction. Si vous avez des enfants, dit l'Esprit-Saint, instruisez-les. On ne conçoit plus, de nos jours, un jeune homme, une jeune fille ne sachant pas au moins lire, écrire assez correctement. L'ignorance est un châtiement ; les connaissances utiles qui dissipent les ténèbres de l'ignorance forment une des plus douces joies de l'âme. Il y a infiniment plus de joie à nourrir son intelligence du pain de la vérité, qu'il y a de plaisir à nourrir son corps du pain matériel. Sans compter qu'un enfant instruit a deux cordes à son arc. S'il lui arrive une infirmité qui le rende incapable des travaux manuels, son instruction lui donne facilité de se placer dans un bureau où il pourra faire un salaire suffisant pour sa vie.

C'est une vérité aujourd'hui comprise par tous que le meilleur héritage est une bonne instruction. Il s'agit toujours ici d'une instruction proportionnée à sa condition et à sa fortune. La divine Providence ne demande pas davantage. Un agriculteur, un homme de métier n'est certes pas obligé de se saigner aux quatre membres pour faire de ses garçons des médecins, des avocats. Nous touchons ici à un écueil sérieux. On a vu plus d'une fois une instruction exagérée produire, chez certains jeunes gens, l'orgueil, le mépris des parents, le dédain de leurs semblables, le dé-

goût de leur rang et de leur position, et leur mettre en tête des aspirations insensées vers une grandeur chimérique. Déclassés, toujours mécontents de leur sort, toujours en frais de construire des châteaux en Espagne, ils souffrent et font souffrir. Encore, cet échec ne vient-il pas de leur instruction, mais bien de ce qu'ils n'ont pas su en user selon les desseins de la divine Providence.

Par-dessus tout, les parents doivent associer la religion à l'instruction, sans quoi l'instruction reste incomplète, insuffisante, dangereuse.

L'éducation ne peut être complète qu'à la condition de joindre à la science qui élève l'intelligence, la religion qui élève le cœur et ennoblit la vie. Quelle pitié de voir des hommes qui se targuent de science, se faire un titre d'ignorer les éléments du catéchisme ? Comment dire vraiment instruit celui qui ignore Dieu, l'auteur de tout ce qui existe, et la religion, la reine des sciences ? Peut-il se dire vraiment instruit celui qui a appris à gagner un peu d'or, et qui ignore les devoirs à remplir pour arriver à la fortune éternelle du ciel ? Non l'homme le plus versé dans toutes les branches du savoir humain reste toujours un pauvre savant s'il n'a jamais appris à connaître, aimer et servir Dieu, notre souverain Maître et par là à remplir sa fin dernière.

Un savant qui ignore sa religion est plus dangereux qu'une arme. Or chacun sait que l'arme vaut ce que vaut la main qui la porte : cette main peut être la main d'un héros, mais aussi celle d'un scélérat. Sans religion, l'instruction manque de l'élément qui lui est nécessaire pour la purifier, pour l'élever, pour la fortifier. Elle fait des orgueilleux qui ne savent que raisonner, murmurer, se révolter contre les supérieurs. Si, pour le châtiement du monde, Dieu permet que ces faux savants parviennent à quelque dignité, c'est toujours pour le malheur de la société.

Il faut de toute nécessité que la religion domine, pénètre l'enseignement donné aux enfants. Alors nous aurons des enfants instruits et en même temps consciencieux, amis du devoir, humbles, désintéressés, soumis, prêts à tous les sacrifices et à tous les dévouements ; des enfants qui sont la richesse et le soutien des familles, prêts à devenir, à l'heure de Dieu, les colonnes de la société.

Veillez donc, mères chrétiennes, à ce que vos enfants fréquentent assidûment l'école dès qu'ils sont en âge d'y être présentés. Tâchez d'obtenir de leur père qu'il ne les retire pas de la classe avant l'âge de quatorze ans. Combien il est à souhaiter que nos jeunes gens qui sortent de l'école pour prendre le travail, cultivent les connaissances acquises, occupent leurs loisirs, surtout les longues soirées d'hiver, à de solides lectures, à pratiquer le calcul, à perfectionner leur

## CAPOTS Capots de pelleterie Capots doublés en pelleterie



L'époque des Capots est arrivée et c'est ici la place pour les acheter, où vous aurez le plus beau choix de Capots qui se soit jamais vu en cette ville.

Les deux grands points essentiels du commerce de hardes sont la façon et la qualité ; et lorsque surgit la question de la façon, il ne saurait y avoir de divergence sur l'ajustement de nos vêtements ; leur goût exquis et leur coupe attrayante, leur couleur riche et agréable, du dernier goût, constituent le plus puissant facteur de la popularité constante et toujours grandissante de nos vêtements, et expliquent leur rapide écoulement.

Personne ne devrait manquer de venir les voir avant d'acheter ailleurs. C'est le magasin aux barguines, direz-vous après avoir vu. L'argent qu'on sauve enrichit.

Nous offrons aussi à bien bas prix Bottines et Souliers, Corps et Caleçons, Gants et Mitaines, Chapeaux et Casques, Sweaters etc. etc.

Venez tous au magasin du bon marché de

D. J. Doiron,

Bloc Comeau, Shédiac

### Avis aux contribuables

Les contribuables de la paroisse de Shédiac, District No. 2, sont par la présente, requis de me payer le montant de leurs cotisations de comté et des indigents d'ici au 25 octobre prochain, à défaut de quoi des procédures légales seront prises pour en faire la perception.

MARC D. LANDRY, Percepteur

Shédiac, 28 septembre 1910-41

écriture. Cette application aux choses de l'esprit, n'est-ce pas le plus agréable délassément après les fatigues de la journée ? Il va s'en dire qu'un chrétien jaloux de garder sa foi et de gagner son ciel fera toujours dans ses études une large place aux choses de la religion, et qu'il ne recevra jamais à son foyer des livres et des journaux où les suppôts de satan se rient de nos dogmes, attaquent nos mœurs et foulent aux pieds notre sainte religion.

Annales de la Bonne Sainte Anne.

De la peau du saumon les Esquimaux d'Alaska font des bottes et des chemises imperméables à l'eau.

NAISSANCE

A Mont Carmel de Kent, le 14 septembre, l'épouse de Calixte O Girouard, un fils, baptisé par le Révd Joseph Ouellet sous le nom de Thomas. Parrain et marraine, M. Maxime J. LeBlanc et Mlle Elise J. Maillet.

A Newcastle, le 6 novembre, l'épouse de M. Placide Babineau, un fils, baptisé par M. le curé Dixon sous le nom de Joseph Baseldie-Aldéric. Parrain et marraine, M. Pierre Allain et Mme David Doucet.

A New Bedford, Mass., le 14 novembre, l'épouse de M. James Sargent, une grosse fille, baptisée par le Révd Père McDough sous le nom de Marie-Lina. Parrain et marraine, M. et Mme Thomas Gaudet.

A Cocagne, le 24 novembre, est né à M. et Mme Arcade Léger un fils, baptisé par M. le curé Larchevêque sous les noms de Francis-Orléan Edgar. Parrain et marraine, M. et Mme Frank Gaudet.

MARIAGE

A l'église de Grand-Digue, comté de Kent, le 21 novembre, le Révd Père Belliveau bénissait l'union de M. Narcisse Arsenault et de Mlle Euphémie Downing, fille de M. Philippe Downing, M. Emilien Arsenault et Mlle Adèle Downing, tout de la mariée, leur servaient de témoins. Après la bénédiction nuptiale, les nouveaux époux se rendirent chez M. Albert Dysart, où un dîner des mieux préparés pour la circonstance leur fut servi. Dans l'après-midi, les nouveaux mariés, accompagnés de plusieurs parents et amis, se rendirent chez M. Germain Arsenault, père du marié, où ils furent l'objet d'une belle réception de la part des parents et amis invités pour l'occasion. Après un succulent souper et après avoir passé plusieurs heures à s'amuser, les invités se dispersèrent en souhaitant bonheur et longue vie à l'heureux couple.

A l'église St Joseph de Fitchburg, Mass., le 16 novembre, avait lieu une imposante cérémonie nuptiale. M. Adolphe Ouellet unissait sa destinée dans les liens sacrés du mariage à Mlle Basile Boudreau. Les témoins étaient M. André Ouellet, père du marié, et M. Thadée Gaudet, oncle de la mariée. Le Révd Père Révoir bénit l'union des nouveaux époux et offrit pour eux le saint sacrifice de la messe.

La mariée était ravissante dans son joli costume gris. Après la cérémonie le nouveau couple s'embarqua pour Boston, Salem et Lynn, où ils comptent beaucoup d'amis. Mlle Ouellet reçut beaucoup de riches cadeaux, de la part de ses amis. Bonheur et longue vie à l'heureux couple.

A New-Bedford, le 14 novembre, M. Jude Poirier conduisait à l'aube Mlle Hélène Cormier. Après le mariage un succulent déjeuner fut servi à la résidence de M. Odilon Poirier, 213 Nash Road. Dans le cours de la journée les mariés sont allés faire une promenade en automobile à Westport. Le soir toujours à la résidence de M. Louis Poirier une réception était donnée en leur honneur. Il y eut du joli chant, de la musique, sois de clarinette et de violon par M. Walter Baillargeon. De délicieux fruits et rafraichissements ont été servis durant toute la soirée.

Les cadeaux suivants ont été offerts aux nouveaux époux : \$20 en or; par M. et Mme Odilon Poirier, parents de la mariée.

Chaise, par M. Walter Baillargeon. Niche, par la famille Camille Côté. Service à eau, par Mlle Blanche et M. Albert Pelletier.

Boîte à gants, par M. et Mme Alfred Girouard.

Service à thé, service à eau et plateau à fruits, par les quatre frères du marié : M. M. Ed., Alphé, Wilfred et David Poirier.

Horloge, par M. Léon Pelletier.

Service de toilette, par Mlles Rose et Alice Poirier.

Service à liqueurs, par Mlles Evelina et A. Lemire.

Assiette de fantaisie, par M. et Mme Léon Côté.

Serviettes, par Mlles B. et A. Chagnon.

Serviettes, par Mlle Alice Boudreau.

Cadre, par M. et Mme Abel Bourgeois.

Service à eau, par Mlles Sarah et Lina Poirier.

Serviettes, par Mlle C. Lemire.

Couverture, par M. et Mme Philippe Poirier.

Couverture, par M. et Mme Odilon

Poirier, parents du marié. Couvrepieds, par Mlle Suzanne Cormier.

Service à liqueurs, par Mlles Marie, Céline et Ekilda LeBlanc.

Couverture blanche, par Mlle Liza Allain.

DECES

La mort, la triste mort vient encore de plonger dans le deuil une des respectables familles de Malakoff en enlevant à l'affection des siens Madame Marcelin Melanson, âgée de 65 ans.

Epouse fidèle, chrétienne, et charitable, elle a su élever ses enfants dans la crainte de Dieu. Famille désolée, séchez vos pleurs, pensez que la douleur qui vous transperce le cœur n'est que la volonté de Dieu accomplie et que la mère que vous pleurez est allée recevoir la récompense de ses vertus. Mais malgré le silence de la tombe, les liens d'amitié qui nous unissent ici-bas ne cessent d'exister. Et, sur cette tombe à peine recouverte, vous tous qui l'avez connue, priez pour elle.

Elle laisse pour la pleurer un époux désolé, deux fils et une fille, qui garderont d'elle un tendre souvenir.

Les funérailles ont eu lieu samedi matin à l'église de Scoudouc. Les porteurs étaient MM. François Melanson, Aylre Melanson, Honoré Dupuis, William Foster, Anselme Dupuis et Pierre Melanson.

Que son âme repose en paix.

A Memramcook Ouest, le 19 octobre dernier, après une maladie de quelques jours seulement, soufferte avec une admirable résignation et munie de tous les secours que notre sainte Eglise accorde à ses enfants à cette suprême, s'endormait pieusement dans le Seigneur, Dame Ida LeBlanc, épouse chérie de M. Silas H. Cassidy, âgée de 35 ans. Elle laisse pour la pleurer un époux désolé, trois enfants en bas âge, un père, une mère, deux sœurs et un frère.

Elle était la fille aînée de M. Anselme D. LeBlanc, ex-conseiller municipal, et la sœur de M. Adélaïde LeBlanc, des Offices généraux de P. C. R., Moncton, et de Mmes Azime Léger et Thadée Léger, de Moncton, et la belle-sœur de M. Patrice Cassidy, de Shédiac.

Feue Madame Cassidy était une personne charitable, douce, bonne et pieuse, aimant sa petite famille d'un amour sans borne. Aussi ceux qui l'ont connue se souviendront longtemps de ses aimables qualités.

Elle appartenait aux sociétés des Enfants de Marie, des Dames de Sainte Anne et au Rosa re Perpetuel.

Ses funérailles eurent lieu le 21 au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

A la famille désolée, nos sincères condoléances.

R. I. P.

A l'Aboujgane, le 22 novembre, la mort plongeait dans le deuil M. et Mme Nap. Léger, en enlevant à leur affection leur petit Camille, âgé de 7 mois et 16 jours.

Petit Camille, cher à nos cœurs, tu nous as laissés dans les pleurs pour aller recevoir la couronne que Dieu a promise à ses élus.

Est décédée à Tignish, le 22 novembre, après cinq mois de maladie soufferte avec résignation à la volonté Divine, et munie de tous les secours qu'accorde notre mère l'Eglise, dame veuve Cyprien Chiasson, à l'âge avancé de 95 ans, 3 mois et quelques jours.

Ses funérailles ont eu lieu à l'église de Tignish, le 24 du mois, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Elle laisse pour la pleurer sept enfants; trois fils et quatre filles.

CONDOLEANCES

A l'assemblée régulière des membres de l'Association Acadienne et Mutuelle de Bénédicte en Maladie, tenue dans la Salle Ste Marie, Tignish, Ile du Prince-Edouard, le 6 novembre dernier, la résolution suivante de sympathie fut adoptée :

Vu qu'il a plu à Dieu dans sa miséricorde infinie d'appeler à lui notre estimé et dévoué confrère Jossu Gaudet, nous, les membres de cette Association, réunis en assemblée, offrons à la famille désolée nos sincères sympathies pour la perte qu'elle vient de subir dans ces moments de troubles et d'afflictions.

Résolu que cette résolution soit inscrite dans le procès-verbal et envoyée à l'Evangeline et au Moniteur Acadien pour publication.

Sylvain F. GAUDET, Sec. Archiviste.

Taureaux à vendre

Le soussigné offre en vente un superbe taureau Shorthorn Durkom, enregistré sous le nom et numéro Buce 82,004, âgé de 3 ans, et un taureau croisé de 6 mois pesant plus de 300 livres, qui est aussi un superbe sujet. Quiconque aurait besoin d'un reproducteur ne saurait trouver que ce superbe animal. Pour tout renseignement, s'adresser à

FIDÈLE M. ROBICHAUD, St-Antoine, Kent, 22 novembre 1910-41.

Encan

Je suis autorisé de vendre à la résidence de M. William Downing, Cap de Cocagne,

SAMEDI, 3 DECEMBRE, à 1 heure de l'après-midi, les articles suivants :

Un jument de 6 ans pesant 1100 lbs, belle apparence, bonne à l'ouvrage et extra pour la route, une vache neillère, une vache devant avoir veau en mars, un boeuf de 18 mois, douze tonnes de bon foin anglais, un truckwagon, un ex presswagon, une voiture, une moissonneuse neuve à un cheval, un cultivateur une herse à dents ressorts, une faucheuse à foin, une herse à dents de fer, un côté de harnais double deuf, quatre harnais fin et de travail, deux bateaux de pêche et toute la fourniture de maison consistant de tables, chaises, poeles, etc., et plusieurs autres articles trop nombreux pour mentionner ici.

S'il fait mauvais le 3, la vente se fera le 5.

CONDITIONS—Au dessous de \$5, argent comptant; au dessus de \$5, 12 mois; pour la jument, la moitié en 12 mois, balance en 18 mois, sur billets conjoints approuvés avec intérêt à 7 pour cent.

J. H. HEBERT, Encanteur, Cap de Cocagne, 21 nov. 1910.—2i

Encan

Je suis autorisé par M. Charles Dickey, du Barachois, de vendre à sa résidence,

JEUDI, 8 DECEMBRE, à 1 heure de l'après-midi, les articles suivants :

Un jument de cinq ans pesant 1050 lbs, bonne pour l'ouvrage et la route, une cheval, un veau, une pache, trois truies devant avoir cochons en mars, un verat (n beau), un porc de six mois, deux porcs d'automne, 18 poules, une cariole, une traline à bois, un truckwagon, une voiture, un bateau de pêche, deux filets à hareng, quatre ancres, une fourche à foin avec poulies et cordes, une couverture buffalo, deux harnais fins neufs montés en nickel, dix boisseaux de bonne avoine de semence, cinq tonnes de foin anglais et paille, douze portraits encadrés, une charru, une herse à dents ressorts, une herse à dents de fer, un cultivateur de patates, et beaucoup d'autres articles.

S'il fait mauvais le 8, l'encan aura lieu le premier beau jour.

CONDITIONS—Au-dessous de \$5, argent comptant; au-dessus de \$5, douze mois sur billets conjoints approuvés avec intérêt à 7 pour cent.

J. H. HEBERT, Encanteur, Barachois, 26 nov. 1910.—ii

Un Instituteur

Ou une institutrice de 3e classe trouverait de l'emploi pour le prochain terme en s'adressant au District d'Ecole No. 23, paroisse de Botsford, comté de Westmorland. Il lui faudra enseigner le français et l'anglais. S'adresser en indiquant le salaire exigé à

AIMÉ J. CORMIER, Secrétaire des Commissaires, Great Shemogue, 28 nov. 1910.—2ip.

FITCHBURG, MASS.—Le 29 octobre avait lieu chez M. Denis F. Léger une belle soirée à l'occasion du 59e anniversaire de la naissance de M. Damien P. Thibodeau.

Une foule de parents et d'amis entouraient le héros de la fête et l'on passa une fort agréable soirée. Musique vocale et instrumentale, amusements, rien ne manquait. M. Thibodeau reçut un superbe bouquet de fleurs naturelles et fut aussi l'objet d'une fort belle adresse, accompagnée d'un magnifique cadeau de circonstance. Touché de ces témoignages d'affection, M. Thibodeau en exprima sa plus cordiale reconnaissance. Des rafraichissements les plus exquis furent servis au cour de la soirée, et c'est à une heure avancée que les joyeux convives se séparèrent, emportant de la fête un souvenir ineffaçable.

Glory Oil guérit le Rhumatisme. Un ministre recommande Glory Oil pour le Rhumatisme. A quiconque cela concerne : C'est avec plaisir que j'atteste qu'au printemps de 1907 je souffrais d'une grave attaque de Sciatique. J'allais de mal en pis lorsque M. Trenholm, de la Glory Oil Company, me donna une petite bouteille de cette huile dont je fis usage selon les directions. La douleur disparut promptement et je n'en ai plus souffert depuis. Petit Shemogou, N. B., 2 fev. 1910. (Signé) RÉV. J. H. BROWNELL. Glory Oil 50cts la bouteille, chez votre pharmacien ou par la malle de la GLORY OIL COMPANY, PORT ELGIN, N. B.

Guerison de l'Asthme ou Courte-Haleine. Remède sûr et certain, qui en a guéri un bon nombre, qui n'a pas encore guéri, et qui vous guérira, si vous l'essayez. La courte haleine est une affliction des plus ennuyeuses—vous pouvez la guérir, comme d'autres en ont été guéris. Le remède LeBlanc contre l'Asthme en a déjà remi sur pied un bon nombre qui sont heureux de rendre témoignage à son efficacité. Voici un certificat qui parle par lui-même : C'est M. Crossman, de Lewisville, N. B. : Moncton, 13 janvier 1910.

Cher monsieur,—Je souffrais souvent de l'asthme depuis quinze ans, et j'ai pris tous les remèdes qu'on me suggérait. Un jour on me recommanda le Remède LeBlanc contre l'Asthme. J'en ai pris deux bouteilles, et je suis après la troisième, et je puis certifier que je suis bien. Je conseille à tous ceux qui sont atteints du même mal de se servir du Remède LeBlanc. Votre tout dévoué, MME P. S. FRANCIS. Prix \$1.50 la bouteille. S'adresser au propriétaire soussigné. ALPHEE D. M. LEBLANC, Lakeburn, près Moncton. En vente chez O. M. Melanson & Cie, Limitée, Shédiac. Je serai à Moncton tous les mardis, jeudis et samedis, à l'hôtel-Écossais, grand-rue.

Assignee's Sale. NOTICE is hereby given that Eugene Desroches, of the Parish of St. Paul's, in the County of Kent, having made an assignment to the undersigned for the general benefit of his creditors under the provisions of Chapter 141 of the Consolidated Statutes of New Brunswick, 1903, entitled an Act "Respecting Assignment and Preferences by Insolvent Persons", and amending Acts, I will sell at Public Auction at the residence of THOMAS DESROCHES, at BIRCH SIDING, in the Parish of St. Paul's, in the said County of Kent, on WEDNESDAY, the 30th day of NOVEMBER, A. D. 1910, at 2 o'clock p. m., all the interest of the said Eugene Desroches in the following articles: 1 steam boiler, 85 h. p., 1 steam engine, 35 h. p., 1 rotary, 1 splitter, 1 trimmer, 1 lath machine, complete, a quantity of belts and boiler tubes, 1 truckwagon, 1 light driving wagon, 1 pair of etc of bobbeds 2 cooking stoves, a quantity of cylinder and machine oil, 1 portage sled, peevies, camp blankets, saws, dishes, boiler compound, etc., etc. These articles will be sold in separate or small lots. Also all the right title, interest, claim or demand of the said Eugene Desroches in those certain pieces or parcels of lands distinguished as 1.15 numbers 200 and 201, in Girouard's Settlement, in the Parish of St. Paul's, in the County of Kent, and containing two hundred acres each, more or less, the same having been conveyed to the said Eugene Desroches by one Enoch Steeves and Ann Steeves by deed dated the twelfth day of July, A. D. 1907, and registered in the Kent County Records by the no. 37466, Book Z, 2, pages 214 and 215, on the 4th day of September, A. D. 1907. Dated this fifth day of November, A. D. 1910, at Richibuctou, in the said County of Kent. B. J. JOHNSON, Sheriff and Assignee.

Mme Arthur Léger, IDE SAINT-JOSEPH, annonce qu'elle a reçu un bel assortiment de Nouveautés, Hardes de dessous pour hommes, femmes et enfants, Chemises fines fines, Chemises de travail, Chemises de laine pour femmes, Coils et Gravates, Claques de tous genres, Souliers fins et de travail, Casques, Gants, etc. In tenue à la livre, Coton jaune, et Coton ha, etc., que je vendrai au plus bas prix. Je tiens aussi Melasso, Paraffine, Groceries de toute sorte, et je serai heureux de faire tout mon possible pour mériter le patronage du public. Je vendrai à prix réduits et je donnerai des primes. Venez voir. Vous économiserez vos sous ici. Mme ARTHUR M. LÉGER, St-Josph, 2 nov. 10—ac

Public Notice. A red steer, with white spots, tail end cut, and a small hole punched in lower end of right ear, has strayed to the undersigned's premises, and unless the same be previously claimed and expenses paid, said steer will be sold at public auction on Friday the second day of December next, at ten o'clock in the forenoon. STANISLAS J. LANDRY, Le Blanc P. O., St Andrews, (Shédiac) November 14th, 1910—3i p

Public Notice. Is hereby given that a two year old steer, red color, right ear forked and a notch under, and left ear cut, has strayed to the undersigned's premises, and unless the same be claimed and expenses paid, said steer will be sold at public auction, on my premises, on Saturday, the tenth day of December next, at ten o'clock in the forenoon. BAPTISTE LANDRY, St. André, Shédiac, Nov. 22nd, 1910—3i

On demande. On demande une bonne servante d'expérience dans une famille de quatre. Salaire, \$10 par mois. Il est inutile de faire application sans avoir bonne expérience. Appliquer à la résidence du DR. H. W. MURRAY, Shédiac, 22 nov. 1910—ac.

On demande. Pour le prochain terme, dans le district d'école No. 18, Rivière Shédiac, une institutrice de 3e classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser, en mentionnant le salaire exigé, à ALPHEE J. LEMENAGER, Sec. des Commissaires, 29 nov. 1910—rip.

Le Liniment de Minard guérit le rhume.

Grande H... JOUJO... R. C... NOUVE... Le Liniment de Minard guérit le rhume. M. l'encant honorait d'un rapport av qu'on trouver M. le curé Baker, au Maine dernier son frère M. Moncton, et à Babin, de Rich... M. O. M. du St-Jean pour assister commission dont il fait partie est portée à la compagnie Nouveau-Brunswick de Richibuctou et à... UN CENTI bell, de Fo Kent, fabric dans sa robe bardeaux l'épêche Il marche en jour pour all ouvrage. Il s'est déce dans la fa castle, la sem... Entre New et Négua, c mes se prépa l'épéran. Su on a fait d pour participi videntielle q époque de l' pèche il faudr nier. Notre Klondyke, les si rares et de... CHEVREUIL Clark de Ha semaine dern blanc pesant Le chasseur rieux animal. Partout on de Mille remerci pour faveur ob faire publier da... MONCTON—M Fox-Creek, a pe chevaux jeudi p à décharger un le bord de la rivi chevaux se mit à la rivière. Les noyés. M. Bour Mille remerci A Saint Antoine de Sainte Anne messe de faire Acadien.

5 et 10 cts

Grande Exposition de Faïence, Objets de Fantaisie, Cartes de Noël

Jetez les yeux sur nos Vitrines, remplies d'ARTICLES DE NOEL! JOUJOUX d'Enfants 10 et 15 cts pour Cadeaux de Noël Feront le bonheur des bambins dans toutes les familles.

R. C. TAIT, - Shediac.

NOUVELLES LOCALES

Le Liniment de Bentley, le remède moderne contre la douleur du Rhumatisme, les Entorses, les efforts, etc. Tous les magasins le vendent en deux grosseurs, la plus petite à 10 cts. Une grosse et grande bouteille à 25 cts. On vous rendra votre argent s'il ne guérit.

M. l'encanteur J. H. Hébert nous honorerait d'une visite ces jours derniers en rapport avec les annonces d'encan qu'on trouvera ailleurs.

M. le curé Martin Richard, du Lac Baker, au Madawaska, a fait, la semaine dernière, une courte visite à son frère M. le Dr F. A. Richard, à Moncton, et à sa sœur, Mme Pierre Babin, de Richibouctou.

M. O. M. Melanson est descendu à St-Jean la semaine dernière pour assister à une réunion de la commission des utilités publiques dont il fait partie. Des plaintes ont été portées à la commission contre la compagnie de téléphone du Nouveau-Brunswick, qu'on accuse d'exiger des prix exorbitants à Frédéricton et à St-Jean.

UN CENTENAIRE—Peter Campbell, de Ford's Mill, Comté de Kent, fabricant de bardeau, est dans sa 101e année. Il a fait 7,000 bardeaux l'été passé, et un canot. Il marche encore cinq milles par jour pour aller et revenir de son ouvrage.

Il s'est déclaré deux cas de picote dans la famille Babin, à Newcastle, la semaine dernière.

Entre Newcastle et Escuminac et Néguaac, des centaines d'hommes se préparent à faire la pêche à l'éperlan. Sur nos côtes également on a fait de grands préparatifs pour participer à cette manne providentielle qui nous arrive à une époque de l'année où sans cette pêche il faudrait généralement chômer. Notre pays vaut celui du Klondyke, les mortes saisons sont si rares et de si courte durée.

CHEVREUIL BLANC. — David Clark de Harcourt, a abattu, la semaine dernière, un joli chevreuil blanc pesant à peu près 150 livres. Le chasseur va faire monter ce curieux animal.

Partout on demande l'Elixir Indien.

Mille remerciements à Saint Joseph pour faveur obtenue sur promesse de faire publier dans le Moniteur Acadien.

UN ABONNÉ.

MONCTON—M. Albani Bourque, de Fox-Creek, a perdu une belle paire de chevaux jeudi passé. Ses engagés étaient à décharger un gandelot de gravier sur le bord de la rivière, lorsque la paire de chevaux se mit à reculer et tomba dans la rivière. Les deux chevaux se sont noyés. M. Bourque perd ainsi \$400.

Mille remerciements à Saint Joseph, à Saint Antoine de Padoue et à la bonne Sainte Anne pour faveur obtenue sur promesse de faire publier dans le Moniteur Acadien.

MME O. B.

LA PICOTE—La picote se répand, dans le comté de Kent, comme dans celui de Northumberland, où il y en aurait plus de 35 cas, la plupart à Rogersville. A Saint-Louis de Kent l'église, le couvent et l'école sont fermés, afin que l'épidémie n'ait pas chance de se propager.

Messieurs.—L'hiver dernier j'ai retiré de grands bénéfices de l'usage du LINIMENT DE MINARD dans une sévère attaque de La Grippe, et je l'ai fréquemment prouvé très effectif dans des cas d'inflammation. Votre dévoué, W. A. HUTCHINSON.

Les fondations du nouveau pont d'acier de la Rivière Shédiac ont été parachevées jeudi passé, et attendent maintenant le pont d'acier, qui sera installé sous peu. Les fondations sont d'un caractère substantiel et quand le pont d'acier sera posé, ce sera un des plus beaux ponts de la province.

TRAGÉDIE.—Une tragédie sanglante est en ce moment l'objet d'une enquête à Digby. On a trouvé ces jours passés, dans un bois, aux alentours de Digby, le cadavre de Wm. McGregor, qui avait disparu au commencement de novembre, et tout à côté une hache qui avait évidemment servi à lui enfoncer le crâne. McGregor était un employé du chemin de fer, et il avait la réputation de porter sur sa personne une somme considérable d'argent. John Tébo, sur lequel planaient de graves soupçons même avant la découverte du cadavre, a été mis aux arrêts. La hache qu'on a trouvée auprès du cadavre appartient au frère de Tébo, qui l'a facilement reconnue.

Il y a beaucoup d'exitation, dans le comté de Digby, au sujet de cette tragédie.

Voyez l'annonce de la Compagnie O. M. Melanson, Limitée.

Il y a seize mille juifs à Toronto, et il doit y en avoir plus encore à Montréal.

Deux jeunes allemands de New-York ont entrepris, pour un enjeu de cinq mille piastres, de faire le tour du monde sur leurs béquilles. Ils espèrent marcher onze heures par jour à la vitesse de cinq milles et demi à l'heure. Ils n'emportent pas d'argent avec eux et ils comptent gagner leur nourriture en vendant des cartes portraits. Pour traverser les mers, ils espèrent gagner leur passage à travailler dans les steamers.

Ayez l'œil sur l'annonce de R. C. Tait.

Il y a dix pouces de neige dans les bois de Miramichi.

Un cyclone a balayé ces jours passés un canton de l'ouest de l'Australie, renversant les maisons et tuant douze personnes.

Pour sauver de l'argent, allez au Magasin de la Compagnie M. O. M. Melanson, Limitée.

A. E. Léger, Nouveau Magasin de Chaussure HOMMES, Femmes et Enfants. Meilleures Qualités. Prix Modérés. Venez nous voir. En face de la Banque Royale du Canada 734 Grand'Rue Moncton, N. B.

Samedi matin, pendant la traversée du vapeur de St-Jean à Digby, une vague énorme envahit tout-à-coup le pont du vaisseau et emporta en se retirant Robert Tupper, de Round Hill, N.E., qui revenait d'un voyage de noces. Il était aux côtés de son épouse quand la vague est venue l'envelopper. Celle-ci a eu la vie sauve. On n'a pas repêché la cadavre.

Le Liniment de Bentley guérit les Entorses.

Le bureau météorologique de Washington prédisait de gros mauvais temps et du froid pour cette semaine.

Le Liniment de Bentley guérit le Rhumatisme.

HOLOCAUSTE—Samedi matin le feu se déclarait dans une manufacture à quatre étages de Newark, New Jersey, et vingt quatre jeunes filles ont été brûlées vives ou se sont tuées en sautant par les fenêtres pour échapper aux flammes. Un grand nombre d'autres ont été grièvement blessées.

Pour guérir le mal de tête en dix minutes, prenez les Poudres Kumfort contre le mal de tête, chez tous les marchands. 10 cts.

La tempête qui s'est élevée samedi matin et qui a duré jusqu'à mardi a endommagé les lignes télégraphiques et téléphoniques. La marée, samedi soir, était furieuse et atteignait la hauteur du pont de la rivière Scoudouc à l'entrée de la ville. Il y a eu des dégâts un peu partout. Il est tombé quatre ou cinq pouces de neige que la pluie faisait disparaître à mesure.

L'Elixir Indien guérit le Rhumatisme.

PROCÈS RETENTISSANT.— Cette semaine, se déroule devant le tribunal d'East Cambridge, Mass., le procès de Hattie LeBlanc, accusée du meurtre du nommé Glover, buandier bien connu, qui dirigeait un établissement florissant à Waltham, Mass. Hattie, dont les parents demeurent à Arichat et qui est la sœur de l'épouse de la victime de la tragédie qui se déroulait l'automne dernier, semble avoir pleine confiance de pouvoir établir son innocence. Sa conduite, pendant toute la durée de son incarcération, lui a gagné du reste la sympathie du personnel de la prison. Elle a demandé à travailler pour tuer le temps, et elle s'acquitte des travaux qu'on lui confie, à l'entière satisfaction des autorités. Elle a reçu dernièrement une lettre de sa mère, qui toutes les nuits mouille son oreiller de ses larmes.

L'accusée semble souffrir énormément de se voir au banc des criminels. Son père, Abraham LeBlanc, d'Arichat, est arrivé ces jours derniers, et ne repartira qu'après l'issue du procès.

HABITS! HABITS!

Pour Hommes, Venez y voir. A moitié prix. CIE O. M. MELANSON, LTÉE.

KENT—La situation, quant à la picote, ne s'améliore pas à St-Louis. Un vieillard, qui en est atteint, va probablement succomber à la maladie.

La rougeole sévit également dans plusieurs parties du comté.

M. le curé Lapointe et le Révd Père Sébilet, de Rogersville, ont donné une retraite à Rexton, la semaine dernière.

A. H. Melanson, Bijoutier et Opticien, 634 Grand'Rue, MONCTON. (Premier magasin à l'est de Marr's).

Habillements du Printemps!

C'est le temps de vous procurer un habillement neuf. Nous en avons de toutes les dernières modes en tweed, worsteds de fantaisie, et worsteds et cheviots noirs et bleus.

Nos habillements de \$10 sont de valeur extra. Venez les voir.

E. C. COLE & Cie, Bloc Palmer - 670 Grand'Rue Moncton

Conventions Nationales des Acadiens

Le premier volume des Conventions Nationales des Acadiens paraîtra dans quelques jours. Ce volume renferme les procès-verbaux des conventions de Memramcook, Miscouche et la Baie Ste-Marie.

Le deuxième volume, lequel sera composé des procès-verbaux des conventions d'Arichat, Waltham et Caraquet sera publié dans quelques mois, pourvu que le premier volume soit bien accueilli du public acadien.

Le prix du premier volume est un dollar. Le compte-rendu de l'historique convention de Memramcook, à laquelle s'accomplit le choix de la fête nationale, va à un seul le prix de tout le volume.

Le choix de la fête nationale donna lieu, comme on le sait à un intéressant débat. Tous les discours qui ont été prononcés en cette circonstance sont publiés en extension. Les Conventions Nationales des Acadiens est un livre qui devrait avoir une place dans toutes les familles acadiennes.

Seaside Hotel.

BOUCTOUCHE, N. B. Andre F. Hébert, Propriétaire.

Commodément situé tout près des moulins à farine et à cardes Irving. Chambres confortables. Bonne grange chaude. Soins attentifs. Prix modiques.

In the Probate Court of Westmorland

TO THE SHERIFF OF THE COUNTY OF WESTMORLAND, or any Constable within the said County.—GREETING.

Whereas R. Chesley Tait, Administrator of all and singular the goods, chattels and credits of Jacob Jude LeBlanc, late of Cape Bald, in the Parish of Botsford, in the said County, farmer, deceased, has filed in this Court an account of his administration of the said Estate and effects, and by his petition filed with said account, showed that the personal estate that has come to his hands is not sufficient for the payment of the debts owing by the said deceased at the time of his death, and that it has become necessary to apply the Real Estate that was of the said deceased for that purpose, and has prayed by the said petition that license may be granted to him to sell said real estate to provide for the payment of debts.

You are therefore required to cite R. Chesley Tait, and all others interested in the estate of the said deceased, to appear before me at a Court of Probate to be held in the Probate Court Room, in the Court House at Dorchester, in the said County, on Tuesday the 15th day of December A. D. 1910, at the hour of one o'clock in the afternoon, to show cause, if any, why the real estate of the said deceased should not be sold to pay the debts of the said deceased, and costs of administration.

Given under my hand and the Seal of the said Court, this twenty ninth day of October A. D. 1910.

(Sgd.) F. W. EMMERSON, Judge of Probate, County of Westmorland.

(Sgd.) JAMES FRIEL, Registrar of Probates, County of Westmorland. (L. S.)

Public Notice

A red heifer 18 months old, with no mark, has strayed to the undersigned's premises, and unless the same be previously claimed and expenses paid, said heifer will be sold at public auction on Friday, the sixteenth day of December next, at ten o'clock in the forenoon.

EDMOND C. DOIRON, Barachois, N. B., 28 nov. 1910—31

ON DEMANDE DES NAVETS

Nous avons besoin de 200 quarts de navets.

COMPAGNIE O. M. MELANSON, LIMITÉE. Shédiac, 22 novembre 1910—ac.

Lunettes et Bijouterie de toute description. On fait l'épreuve de la vue et on ajuste les verres d'une façon scientifique sans charge pour l'examen. On fait une spécialité des Réparations et exécute les commandes avec célérité et fidélité. Venez nous voir—Vous y gagnerez.

Habillements du Printemps!

C'est le temps de vous procurer un habillement neuf. Nous en avons de toutes les dernières modes en tweed, worsteds de fantaisie, et worsteds et cheviots noirs et bleus.

Nos habillements de \$10 sont de valeur extra. Venez les voir.

E. C. COLE & Cie, Bloc Palmer - 670 Grand'Rue Moncton

Nouveau Salon de Modes

Mlle Leonie Doiron Annonce respectueusement aux Dames de Shédiac et des environs qu'elle vient d'ouvrir dans le magasin en face de l'épicerie de Mme A. J. Cormier, un établissement de modes où elles trouveront un assortiment complet d'articles de mode choisis avec le plus grand soin. Elle sollicite instamment leur patronage en leur donnant l'assurance de faire l'impossible pour mériter leur clientèle.

24 mars 1909—ac.

Souvenir DE Famille

Joli volume qui a sa place dans tous les foyers canadiens et acadiens, l'exemplaire... 15c

\$10.00 le cent

On n'accepte pas de timbres.

En vente chez l'auteur:

M. l'abbé E. P. Chouinard, Ptre ST-PAUL-DE-LA-CROIX, Comté de Témiscouata, P. Q.

29 avril 09—6m.

Pompes Funèbres

James Muirgridge, Shédiac, N. B. ENTREPRENEUR DE POMPE FUNÈRES.

"honneur d'annoncer qu'il met à disposition un joli corbillard tiré par deux chevaux ainsi qu'une grande variété de bières, cerises, etc., de toute dimension et de tout modèle. Joli Cercueil imitation de bois de rose, bien verni, pour \$12.

Aussi toutes espèces de montures, garnitures et de cercueils au plus bas prix. On peut rendre aux chars avec le corbillard en tout temps. PRIX MODÉRÉS. 25 nov 09 ac.

Merveilleuse Découverte L'Elixir Indien

pour le Rhumatisme

Remède Puissant pour la guérison du RHUMATISME et du LUMBAGO: deux terribles maladies qui ont dévoré les meilleurs médecins pendant des siècles.

Ce remède est aussi indispensable pour la NEURALGIE, les MAUX de GORGE, les ENTORSES, ENFLURES, ERÉSIPÈLES, le SCORBUT, l'EXIMA et toutes les maladies de nerfs.

Le MAL de DENTS guérit en QUATRE MINUTES.

En vente partout. Prix 35cts la bouteille. Par la poste 50 cts.

H. J. BOURGEOIS & Cie, Dépt. C., Moncton, N. B. Seuls agents pour le Canada.

### Hotel LeBlanc

Richibouctou, N. B.

Situé dans la partie commerciale de la ville.

Excellentes accommodations.

Termes modérés.

A. T. LeBLANC,

Propriétaire.

Confortable et spacieuse écurie.

### Queen Hotel

ROBERT GALLANT, Prop.  
Boucouché, Co. Kent

Ce magnifique hôtel, si avantageusement situé, au village de Boucouché, au centre des affaires, a été entièrement remodelé et offre au public voyageur tout le confort désirable à des prix modiques. Cuisine soignée et bonne écurie; on donne des soins particuliers aux chevaux. Ne manquez pas de loger au Queen.

### Hotel Union

RICHIBOUCTOU, N. B.

Commodément situé au centre de la ville et admirablement meublé à neuf, et offre au public voyageur tout le confort désirable. Bonnes cuisines. Pension à la semaine ou au mois. Bonne écurie, "box stalls" pour les chevaux. Saison de barbière dans l'hôtel même.

ZACHARIE LEGER, Prop.

### Jacob H. Hebert

Écarter pour les Comtés de Westmorland et de Kent. Écarter pour la ville de Shediac et agent pour l'Empire Cream Separator Co. of Canada.

SHEDIAC, N. B.

Toute lettre ou demande par la maille sera l'objet d'une prompte attention. Ceux qui voudront voir personnellement le trouveront chez lui les lundis avant-midi.

### Hotel LeBlanc

Moncton, N. B.

Cet hôtel, situé tout près de la station, vient d'être entièrement remodelé à neuf, et offre au public voyageur tout le confort désirable. Bonnes cuisines. Prix modiques. Voyageurs qui visitent Moncton, ne manquent pas de venir à l'Hotel LeBlanc.

Eustache C. LeBlanc,  
21 et 1922.

### Avis à nos abonnés des Etats-Unis

Afin d'obvier à toute méprise ou fausse interprétation, nous tenons à rappeler à nos abonnés que pour les Etats-Unis le prix d'abonnement au Moniteur Acadien est de \$1.25 par an, à l'exception de l'abonnement d'avance. Le tarif postal mis en vigueur l'été dernier entre les deux pays exige l'apposition d'un timbre d'un centin par copie sur chaque copie que nous adressons aux Etats-Unis, mais nous nous imposons, en quelque sacrifice pour adoucir quelque peu la rigueur imposée à nos amis de là-bas par le nouveau traité.

### Pour les Fêtes

Provisions de toute sorte, et Epicerie de Choix

Voici venir Noël et le jour de l'an, nous y serons dans quelques jours. Tout le monde s'approvisionne pour passer gaiement ces grandes fêtes. Venez me voir: vous trouverez ce qu'il y a de mieux aux prix les plus modiques.

E. J. B. LeBLANC,  
408 Grand'Rue, Moncton—Phone 25-5

Établi en 1867

### ATELIER DE Carbre et Granit DE WESTMORLAND.

T. F. SHERARD & SON,  
Moncton, N. B.

### Animaux égarés

Deux bœufs allant sur trois ans, couleur rouge, les deux oreilles fendues, un C dessus l'oreille droite, se sont égarés. Quiconque en aurait connaissance, ce voudra bien en avvertir le soussigné, qui en paiera les frais d'entretien.

PHILIPPE M. MELANSON.

Haute Aboujgane, 15 nov. 1910—31.  
Lisez l'annonce de la Compagnie O. M. Melanson, Limitée.

### La Langue Française au Canada

Des expressions d'opinion, des déclarations récentes ont soulevé une vive controverse de presse, et provoqué une très profonde émotion dans toutes les sphères de notre société. Il s'agit d'une question délicate et importante, celle de la dualité des langues au Canada. Le "Bulletin du parler français" ne saurait rester muet dans un débat si grave, où se trouvent en jeu les intérêts de l'idiome auquel il consacre ses études et ses travaux.

La langue française a des ennemis de préoccupations et de mentalités diverses, en notre pays. Elle en a dans l'ordre civil et politique, elle en a dans l'ordre religieux. Aux uns et aux autres il convient peut-être de rappeler d'abord, d'une façon très précise et très catégorique, que l'existence du français parmi nous est le résultat d'un fait historique qu'il n'est au pouvoir de personne de supprimer. Le français existe, le français se parle, s'écrit, s'imprime, s'enseigne, se propage au Canada, pour la raison très simple et très inéluctable que le Canada a été fondé par la France, il y a eu trois siècles en juillet 1908. La colonie implantée alors dans la vallée du Saint-Laurent semblait à peine viable. Elle ne se composait que d'une poignée d'hommes. Et cependant cette poignée d'hommes a pénétré, évangélistes, conquis à la civilisation chrétienne un territoire immense. A l'œuvre des découvreurs et des pionniers a succédé celle des fondateurs et des organisateurs. Petit à petit une société s'est formée ici avec tous ses rouages, un peuple s'est constitué, une vie nationale s'est épanouie. Bien des orages les ont battus, bien des périls les ont menacés, bien des désastres les ont accablés. Mais en dépit de tout, la nation canadienne, objet d'une protection providentielle, a résisté et grandi. Et au bout d'un siècle et demi, elle était solidement assise sur les deux rives du Saint-Laurent, maîtresse du sol, et s'appuyant sur de très fortes institutions civiles et religieuses. Voilà le premier fait historique, que l'on peut envisager à tous les points de vue que l'on voudra, mais qui existe, qui s'est incrusté dans l'histoire et qu'il faut bon gré mal gré reconnaître.

Sur ce fait est venu s'en juxtaposer un autre, non moins indéniable. Après cent cinquante ans d'existence, la nationalité canadienne française a subi un cataclysme. Elle a été violemment séparée de la vieille mère-patrie, livrée à la souveraineté d'une nation rivale, privée de tous les moyens de recrutements et de ravitaillement, soumise à toutes les tentatives, à toutes les influences, à tous les efforts de coercition et de séduction de nature à lui faire perdre sa langue et sa foi. Elle aurait pu succomber à cette formidable épreuve. D'autres peuples vaincus ont fléchi au milieu de semblables tempêtes et perdu leur identité distincte. Le nôtre se trouvait disposé à la même douloureuse fortune. On nous le prédisait, et l'on anticipait sur le prochain avenir où nous serions fusionnés, assimilés, anglicisés. Dieu ne l'a pas voulu. Inutile d'indiquer ici les raisons de notre survivance française; nous ne voulons qu'en signaler la réalité. Et cette réalité est éclatante. Non seulement nous avons survécu au cataclysme de 1759, mais nous nous sommes fortifiés, nous nous sommes merveilleusement multipliés, nous avons conquis de nouveaux domaines, nous avons développé et perfectionné nos institutions nationales. Aujourd'hui, les 60,000 Canadiens-français cédés à l'Angleterre en 1763, sont devenus deux millions d'hommes dont la vitalité et l'énergie s'affirment à

la fois dans l'ordre économique et dans l'ordre politique. Voilà un second fait historique que l'on ne saurait davantage écarter et méconnaître.

Or, ces faits dominent toute la question actuellement débattue. Le Canada a été découvert, colonisé, évangélistes, fertilisé, civilisé par des hommes de langue et de race française. Ces hommes ont fondé ici un peuple que la conquête anglaise n'a pas fait périr, qui, au contraire, s'est prodigieusement accru, qui a projeté au loin des jetons pleins de sève, et qui, continuant les ancêtres, a accompli dans l'Amérique du Nord une œuvre apostolique et civilisatrice dont il a raison d'être fier.

Y a-t-il au Canada un seul de nos concitoyens anglais ou irlandais qui puisse conte ter ces deux faits? Assurément non. Eh bien, alors la question est réglée. Comment des hommes de bon sens pourraient-ils songer à disputer l'usage public, habituel de leur langue à deux millions de Canadiens-français, qui sont comme chez eux, qui représentent les premiers occupants du sol, qui, depuis trois siècles, ont parlé, chanté, prié dans cette langue, et qui, avec elle, ont porté la lumière et les bienfaits de la civilisation jusqu'aux extrémités du continent? C'est l'existence incontestable et incontestée, c'est la persistance incontestable et incontestée de ces faits qui ont déterminé et fixé le "statut" de la langue française au Canada. Sans doute il y a eu des hésitations, des tâtonnements, des reculs, mais l'éloquence toujours vivante, la pression toujours croissante de la réalité historique ont fait tout plier devant elles, et les hommes d'Etat anglais, au sens éminemment pratique, ont fini par juger qu'il était d'une sage politique de consigner en des textes constitutionnels la constatation d'une situation impossible à modifier, parce qu'elle résultait de trois siècles d'histoire.

La dualité de langage en ce pays est donc une chose toute naturelle, toute simple et toute compréhensible, quand on daigne jeter un coup d'œil sur nos origines et les vicissitudes de notre existence nationale. Il y a deux langues au Canada, parce que le Canada est dû à la collaboration de deux grandes races: la race française, qui l'a fondé, évangélistes et civilisés; la race anglaise, qui est venue plus tard, à l'ombre d'un nouveau drapeau, symbole d'une souveraineté nouvelle, travailler à son développement, à son accroissement et à sa prospérité.

A quoi songent donc ceux qui s'imaginent que les deux millions de Canadiens français vont maintenant consentir honteusement à fouler aux pieds leur passé, à renier leurs traditions, à abandonner la langue harmonieuse et claire léguée par les ancêtres? Quelle aberration criminelle serait celle des gens qui croiraient pouvoir la leur arracher des lèvres — je dis mal, la leur arracher de l'âme! Allons donc! qu'on essaie, et l'on verra!

La langue française, chez nous, est un fait d'ordre social, politique et religieux dont ceux qui ne l'aiment pas feraient mieux de prendre leur parti. A quoi bon disserter sur les avantages conférés à un pays par l'unité de langue, par l'unité de race, et l'on devrait ajouter par l'unité de religion. Nous connaissons tout cela. Mais ici, comme en d'autres pays, cette unité n'existe pas et n'est pas réalisable, nous venons d'indiquer pourquoi. A défaut d'unité, travaillons donc à posséder, à maintenir l'union, la concorde et l'entente, par le respect de nos libertés et de nos droits mutuels: tel est le devoir de tous les bons citoyens. Ce devoir, les Canadiens-français s'en sont tou-

## Intéressant pour les Fermiers!

Nous venons de compléter notre moulin à rouleau pour moulin à blé et le sarasin et aussi faire la moulée avec les machines les plus modernes. Ce moulin est en charge d'un meunier de longue expérience, qui vient de la province d'Ontario. Nous invitons cordialement les cultivateurs de venir nous patroniser et nous nous ferons un devoir entière et pleine satisfaction.

### La Cie McLaughlan, Limitée, Boucouché, N. B.

jours acquitté loyalement et généreusement dans la province de Québec, où ils sont l'immense majorité. Les groupes de langue anglaise et de culte non catholique y ont joui et y jouissent de la plénitude de leurs droits, et possèdent même de très amples privilèges. Sommes-nous déraisonnables, quand nous demandons qu'on agisse envers les nôtres, dans les provinces anglaises, comme nous agissons ici envers les minorités enclavées dans notre population?

Nous ne le sommes pas davantage, lorsque nous nous voyons forcés d'élever une protestation contre l'hostilité que manifestent à nos compatriotes, en certains endroits, dans le domaine scolaire et religieux, des hommes dont nous respectons le caractère et l'autorité. Ici la question de la dualité des langues se pose pour nous dans des conditions particulièrement douloureuses. En vertu des considérations historiques développées plus haut, nous tenons pour absolument incantestable que partout où existent, en ce pays, des groupes importants de Canadiens-français, leurs droits quant à l'usage public de leur langue doivent être reconnus. Or voici que dans une région d'Ontario, où nos compatriotes se comptent par milliers, où ils sont une forte majorité dans un grand nombre de paroisses, où leur influence est assez considérable pour leur avoir obtenu d'être représentés par un des leurs à la Législature et au Ministère, on travaille à faire disparaître le français dans les écoles! Et cet assaut ne leur est pas livré par le pouvoir politique, mais par un pouvoir beaucoup plus auguste à leurs yeux, au sein même de la famille religieuse dont ils sont les fils dévoués! Des patriotes et des catholiques pourraient-ils être soumis à une plus cruelle épreuve?

Laissons de côté la question individuelle et allons au fond du conflit. Il y a au Canada comme aux Etats-Unis, toute une école de catholiques de langue anglaise dont l'idée fixe est que, dans les pays où domine l'élément anglo-saxon, le catholicisme doit être coté que coûte anglo-saxon. Peu importent les diversités ethniques, les mentalités différentes, les légitimes préférences nationales. Il faut fusionner, unifier, assimiler, établir le règne exclusif de l'anglais à l'église et à l'école. Eh! bien, quels que soient les tenants de cette thèse, qui ne se formule pas toujours aussi hardiment, mais qui se dénonce souvent par de sourdes manœuvres, nous nous insurgons de toutes nos énergies contre une telle conception et une telle tendance. Nous affirmons qu'elles sont contraires à la justice, au droit naturel, à l'intérêt public, et que dans notre pays, elles sont à la fois anticatholiques et anticanadiennes. Anticanadiennes, parce qu'elles prétendent donner un démenti à notre histoire, qu'elles attaquent une possession d'état garantie par nos lois, qu'elles contiennent un ferment de discorde et de luttes fratricides. Anticatholiques, parce qu'elles compromettent la discipline, créant un réel péril pour la foi, et méconnaissent, par leur tyrannie exclusivisme, l'esprit de notre

Sainte Mère l'Eglise, qui toujours a su se faire à tous et parler toutes les langues, afin d'être entendue de tous ses enfants.

La vraie thèse juste et conforme à la tradition chrétienne, c'est que nulle part on ne doit demander à des catholiques de renoncer à leur langue et de renier leur race pour demeurer catholiques. Leur poser cet odieux dilemme, audacieusement ou insidieusement, ce serait un crime digne de toutes les réprobations.

La nationalité canadienne-française a traversé de durs orages, résisté à de rudes assauts, et triomphé de redoutables épreuves. Après avoir lutté pour l'existence, elle a vu luire des jours plus heureux. La liberté et la paix ont été le fruit de ses combats. Avec cette éternelle, sa puissance d'expansion s'est affirmée, et elle a établi de florissantes essaims au delà de la vieille province laurentienne, dans l'Ontario, le Manitoba et le Nord-Ouest. Elle ne demande pour eux, là bas, que ce qu'elle a obtenu elle-même ici, et ce qu'elle accorde aux autres avec bonheur, la paix et la liberté. Si le fanatisme sectaire ou des calculs égoïstes les leur refusent, elle s'en afflige et s'en émeut. Mais elle frémit vraiment d'angoisse et de douleur, lorsqu'on lui dit que ses enfants lointains sont menacés dans l'héritage sacré de leurs pères, par des ministres de la foi à laquelle elle a donné de l'Atlantique au Pacifique, et des flots ensoleillés du golfe mexicain jusqu'aux régions glacées de la mer boréale, la fleur de son apostolat et le plus pur sang de ses veines. Idéaliste et généreuse, elle se demande si elle doit croire à la possibilité d'un aussi stupéfiant attentat. Et, dans l'anxiété poignante qui la torture, elle s'écrie: Que ce calice me soit épargné, et que l'on ne voie pas des pères et des frères dans la foi du Christ essayer de tuer sur des lèvres canadiennes-françaises le verbe évangéliste, civilisateur et libérateur de Brébeuf et de Jogues, de Joliet et de Marquette, de Laval et de Plessis, de Marguerite Bourgeoise et de Marie de l'Incarnation!

THOMAS CHAPAS.

("Bulletin du Parler français au Canada").

Pendant la Commune de Paris, en 1870, un vicairé de St-Philippe du Roule est arrêté:

— Quel crime ai-je donc commis? demande-t-il.

— Il ne s'agit pas d'un crime personnel, lui répondit-on. Nous voulons nous débarrasser de la religion et des prêtres. Il y a dix huit cents ans qu'ils nous gênent!

La Religion et les prêtres qui la prêchent gênent certaines personnes. Voilà pourquoi ils n'en veulent plus.

A vile d'aliénés incendié.

L'asile des aliénés de Brandon, propriété du gouvernement provincial, a été réduit en cendre par un incendie. Six cents patients et une centaine de surveillants ont réussi à échapper à la conflagration. L'édifice avait coûté \$250,000. Le feu a été allumé par un malade qui avait dérobé une boîte d'allumettes à la cuisine.

### JOURNAL

#### ADRESSES

Dr J. A. SHEDIA

Bureau: Bâtisse de la rue Ste-Anne

Dr L. J. SHEDIA

Bureau: Bâtisse de la Résidence à sa maison

Dr L. Eric

MÉDECIN ET

Bureau et résidence: 100

SHEDIA

Dr J. A.

MÉDECIN ET

ST-JOSEPH, M.

Les maladies des yeux

traitées comme auparavant

Dr T. J.

MÉDECIN ET

RICHIBOUC

Consultation à toute

Pharmacie de province

faits, articles de toilette

et tables de choix.

W. BURG

MONCTON

Donne un soin spécial

des Oeilles, du Nez et de

Bureau dans le Bloc St

Téléphone No. 215.

Dr A. R.

RÉCÉPTEMENT DES HO

MÉDECIN ET

La chirurgie une sp

Heures de Bureau: 11

15 rue Al

W. A. J.

AVOCAT, AGENT

COLLECTE

SHEDIA

Collecte les comptes

toute instruction avec po

FERD. J.

AVOCAT, SOLICIT

PUBLIC

RICHIBOUC

Argent à prêter sur

McQUARRIE &

AVOCATS, NOTAIR

Summers

Argent a

McQuarr

ANTOINE J. L.

Avocat, Notair

Bureau: Grand'Rue

no. 107.

Thomas V

Avocat, Notaire, N

St-Joseph, N. B.

NEWCASTL

Occupé d'assurance

17 mars 1910.

Glace!

Je suis prêt à livrer de la

quantité à toute

époque. Je sollicite

vos ordres.

Téléph.